

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°943 SEANCE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

MME ERVERA, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, Mme Ervera, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Raynal, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tissier, Vandewalle, Vialay, Vignier, Wane.

Excusés : M. Loison (pouvoir à M. Lebrun), M. Malle (pouvoir à M. Sylvestre), M. Planchenault (pouvoir à M. Bel), M. Richard (pouvoir à M. Solignac), M. Tétart (pouvoir à M. Schmitz).

Communications de M. le Président du Conseil général

M. LE PRÉSIDENT – Je suis ravi d'accueillir notre nouveau payeur départemental, Madame Anne-Marie Fourmestraux. (*Applaudissements*) Sa première séance est la dernière pour Madame Elisabeth Gautier Desvaux à laquelle j'ai témoigné toute ma reconnaissance lors d'une cérémonie aux archives départementales. (*Applaudissements*) J'ai souhaité que vous ayez tous le numéro exceptionnel de *la revue de Versailles et des Yvelines* qu'elle a réalisés et qui est consacré à notre patrimoine industriel. Ce très beau sujet est peu connu et on y découvre combien ce qui fut une partie de l'ancienne Seine-et-Oise a contribué à l'histoire industrielle de notre pays.

J'ai un rappel à vous faire : En application du code général des collectivités territoriales, la délibération du budget primitif départemental de l'exercice 2013 doit être signée par tous les élus présents lors de son examen et de son adoption en séance publique de notre Assemblée.

C'est pourquoi un document sera soumis à votre signature au cours de la séance d'aujourd'hui pour attester de votre présence lors de l'examen de ce dossier.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu analytique n° 941 de la séance du 26 octobre 2012 est adopté à l'unanimité sans observation.

Représentation du Conseil général dans des organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT – Jean-Louis Barth m'a fait part de son souhait de ne plus siéger au jury de concours des villes, villages et maisons fleuris, en raison de ses nombreuses activités. La tâche est passionnante, mais chronophage. Pour le remplacer, j'ai reçu la candidature de Maryse Di Bernardo.

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L 3221-11 du code général des collectivités territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables, pour votre information, la liste des marchés notifiés entre le 10 octobre et le 16 décembre 2012 conformément à la délégation que vous avez bien voulu me donner.

Projet de budget primitif de l'exercice 2013

M. LE PRESIDENT – Avant de laisser la parole à Maurice Solignac, je voudrais dire, en toute honnêteté, que ce budget, le quatrième que j'ai l'honneur de présenter devant vous, a aussi été le plus difficile à élaborer, tant les aléas sont grands – en tant que maires, pour la plupart, vous le savez pour être confrontés aux mêmes problèmes. L'Etat s'est engagé à réduire son déficit, et cela signifie une réduction de 750 millions d'euros par an pour la dotation des collectivités locales. N'ayant plus d'autonomie fiscale, nous dépendons entièrement des droits de mutation, seule source de revenus hors la dotation de l'Etat. Or, leur produit est très fluctuant, avec des chutes de 50 % d'un mois sur l'autre. Ainsi, j'étais confiant en la rentrée de septembre, et voilà que le produit des droits de mutation a chuté de 17 millions, soit le coût d'un collègue ! Comment bâtir un budget si l'on ne connaît pas les ressources dont nous disposerons ? A l'évidence, il faut économiser au maximum l'argent public, et c'est plus vrai encore dans une période aussi difficile.

Je tiens donc à remercier Maurice Solignac, rapporteur et Olivier Lebrun, président de la commission des Finances, ainsi que Emmanuelle Quantin, notre directrice des Finances, dont c'est le premier budget primitif.

Nous avons fixé, avec prudence, les recettes à 994 millions d'euros, hors péréquation, soit moins 2,6 % par rapport au budget primitif pour 2012, et sans augmentation de notre taxe sur le foncier bâti. A 894 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2 %, notamment pour nous permettre d'assurer efficacement nos compétences obligatoires dans le domaine social. Ceci nous permet de dégager un autofinancement de 100 millions d'euros, soit 44 millions de moins que dans le précédent budget. Le budget d'investissement, à 354 millions d'euros, reste élevé par rapport aux autres départements d'Ile-de-France, et même s'il baisse de 4,9 % par rapport à l'année dernière, il est particulièrement dynamique. Inévitablement, nous aurons à recourir à l'emprunt qui sera, fin 2013, à 156 millions d'euros, avec très certainement l'obligation de contracter un emprunt supplémentaire du montant équivalent pour boucler l'année. Mais les conditions s'y prêtent, avec des taux très favorables. Pour certains gros investissements, comme le tramway Viroflay-Vélizy-Chatillon, ou le contournement de Montesson-Sartrouville, opération que le Département porte seul, il me semble tout à fait normal de recourir à l'emprunt.

Le principal poste des dépenses de fonctionnement est la politique sociale. 12 000 personnes âgées bénéficient du soutien du Conseil général. Les crédits pour l'APA sont de 58 millions d'euros. En 2012, le nombre de demandeurs a légèrement diminué, mais le nombre en établissement augmente. J'ai donc pris l'engagement, avec l'accord de l'ARS, de réaliser trois nouveaux établissements. Il s'agit de répondre aux besoins et en même temps d'offrir des emplois aux bénéficiaires du RSA, notamment pour l'aide à domicile. Au plan national les Yvelines sont en troisième position pour

l'accueil des personnes âgées, avec 97 places pour mille – devant nous la Seine-et-Marne et l'Essonne en offrent 9 pour mille.

Notre engagement en faveur des personnes handicapées demeure entier, avec 178 millions d'euros, plus que pour l'APA, on le voit. Avec plus de 3 000 bénéficiaires dans les Yvelines, la PCH est en augmentation continue.

Je suis très attaché à la protection de l'enfance, et nous intervenons pour 2 000 enfants en situation de rupture. Avec 118 millions d'euros, c'est notre deuxième budget social. Le Département salarie 203 assistantes familiales, qui accueillent 380 enfants, pour une masse salariale de 13 millions d'euros. J'ai inauguré la maison départementale de l'enfance au domaine de Grandchamp au Pecq. Nous poursuivons ces investissements considérables avec l'accueil des adolescents à Mantes. Le centre maternel de Porchefontaine ouvrira en 2013 une unité pour jeunes mères mineures, pour laquelle nous avons déjà créé 7 postes supplémentaires.

Pour l'emploi, l'action du Département est importante, comme nous le verrons en examinant le nouveau pacte territorial d'insertion. Je suis très attaché à ce que, pour 2013-2015, l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi soient renforcés et que nous mettions en œuvre les moyens pour trouver des solutions concrètes. Dans cet esprit, nous avons signé une convention avec la SNCF et une avec la RATP, qui peuvent proposer des emplois à des jeunes sans formation, en assurant celle-ci elles-mêmes. L'allocation RSA bénéficie à plus de 22 000 personnes dans le Département, avec un budget en hausse de 4 millions d'euros en raison de l'accroissement du nombre des allocataires.

A ce propos, l'INSEE a livré hier soir ses prévisions pour 2013 : le chômage devrait passer à 10,5 % et la croissance serait d'un tout petit 0,1 %. Il faut s'attendre au cours de l'exercice à de mauvaises surprises.

Toujours dans le domaine social, pour l'aide à la garde d'enfant, le Département poursuivra avec dynamisme son soutien au fonctionnement des crèches, des haltes-garderies, des micro-crèches, qui répondent à une grande attente de la population.

Sur les 354 millions d'euros de dépenses d'investissement, j'ai souhaité avec Maurice Solignac impulser un véritable dynamisme, dans cinq domaines. C'est d'abord le logement, avec le CDOR Plus. L'action dans ce domaine est la marque de fabrique de notre Département, qui a produit grâce à l'EPFY et à Yvelines aménagement autant de logements que l'établissement public foncier régional pour toute l'Ile-de-France, soit 38 000 logements sur 2008-2013 dont 36 % de logements sociaux. J'ai souhaité qu'il n'y ait pas de rupture dans cet élan et donc mettre en route les CDOR Plus pour accompagner les communes jusqu'en 2020. Nous renforçons aussi le logement étudiant pour accompagner le développement de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, les IUT de Mantes et plus tard celui de Vélizy. Nous avons déjà 17 000 étudiants, avec des projets d'extension, notamment l'IEP dans le cadre du pôle régional d'enseignement supérieur Yvelines-Val d'Oise.

La deuxième priorité est l'aide aux transports : voirie des communes, subventions aux projets de circulation douce et des passerelles, transports en commun, pour lesquels nous apportons plus de 19 millions d'euros au STIF, aide à la réduction du coût des transports pour les élèves, personnes âgées, handicapées et anciens combattants. Outre le tramway, nous soutenons la tangentielle ouest. Si Yves Vandewalle et moi regrettons en général le manque de projets d'infrastructures, pour la tangentielle ouest, que nous cofinçons, nous devrions avoir des crédits de la Région de sorte que, une fois les études achevées en 2013, nous puissions réaliser la liaison de Saint-Cyr à Saint-Germain. Le président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Robert Cadalbert, a souhaité un prolongement jusqu'à Saint-Quentin. La tangentielle a aussi vocation à rejoindre le nord du département en allant jusqu'à Achères ; ce sera donc une voie structurante pour les Yvelines.

Notre troisième priorité est d'aider les communes et désormais les intercommunalités en finançant les contrats départementaux et les contrats ruraux. Conscient des difficultés dans lesquelles se

débatte les plus petites communes, j'ai souhaité augmenter de façon significative, de 30 %, l'aide apportée aux communes rurales: de 1 100 000 euros, elle passe à 1 400 000 euros.

La quatrième priorité, que j'assume avec Pierre Lequiller, soit les collèges, est de notre compétence directe. Les dépenses en faveur des collèges publics et privés augmentent plus vite que les dépenses globales pour tenir compte de l'évolution des effectifs. Pierre Lequiller s'est engagé à raccorder nos établissements au très haut débit par un câblage systématique. Nous aurons des travaux de réhabilitation lourde au collège Victor Hugo de La Celle-Saint-Cloud et nous construirons un nouveau collège à Achères. En dehors de nos compétences, nous continuons à aider l'enseignement supérieur, avec notamment en 2013 une aide importante pour l'IUT de Mantes-la-Ville. Nous continuons également à aider les collectivités locales à adapter les classes pour l'accueil des enfants en situation de handicap et pour développer le multimédia dans les pratiques pédagogiques.

La cinquième priorité est d'investir pour l'environnement. Notre plan Seine va pouvoir déboucher sur des actions concrètes dès le début 2013. Vous connaissez les projets de passerelle, mais nous aidons aussi à la construction et à la réhabilitation des stations d'épuration. Cette politique de l'eau se voit moins mais coûte très cher, trop cher pour les communes sans notre aide.

Pour le déploiement de la fibre optique dans tout le département – nous y reviendrons à propos de la rupture du contrat avec Eiffage – nous entrons dans la phase de consultation des entreprises et nous aurons recours à une assistance à la maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire dans la conduite de ce projet. Le très haut débit est fondamental pour le développement économique et fera l'objet d'investissements élevés dans les années à venir.

Telles sont nos priorités pour ce budget difficile, puisque nul ne peut prévoir les recettes que nous percevrons. Mais j'y insiste encore, notre endettement reste très raisonnable alors que celui de certains de nos voisins dépasse le milliard d'euros. Nous avons donc la capacité de répondre aux besoins de la population mais sommes aussi dans la nécessité d'observer la plus grande vigilance grâce à un tableau de bord tenu désormais semaine après semaine.

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Sur le budget, il faut bien aussi présenter quelques chiffres. Je le ferai à partir de tableaux.

En masse globale, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,97 % par rapport à 2012, et les dépenses d'investissement régressent de 4,87 %, ce qui donne un budget presque parfaitement stable de 1 248 millions d'euros contre 1 249 millions l'an dernier. L'autofinancement, soit la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, était de 126 millions en 2012 et passe à 86 millions en 2013 : il est amputé des versements que nous faisons au titre de la péréquation, pour 14 millions ce qui n'est pas rien. Cet autofinancement viendra financer la section d'investissement, dont les crédits s'élèvent à 80 millions pour 2013 ; il nous reste une bien mince marge de manœuvre de 6 millions d'euros.

Dans les recettes réelles de fonctionnement, nous estimons que le produit de la taxe foncière augmentera de 2,8 % en raison d'une augmentation des bases de 1,8 % en loi de finances ; mais son montant n'est que de 182 millions, sur près d'un milliard de recettes. Nous n'avons plus guère de possibilité d'intervention dans ce domaine : une hausse d'impôt de 1 % ne rapportera que 1,8 million d'euros.

La CVAE, qui rapporte environ 200 millions d'euros connaîtrait, selon nos prévisions, une modeste croissance de 1,1 % en raison de la conjoncture. Ensuite, les dotations de l'Etat sont en baisse. Celle-ci est de 4,7 millions pour la DGF, en partie en raison du transfert de la compétence sanitaire. La recette la plus importante provient des droits de mutation. Nous prévoyons pour cette année un produit de 230 millions, quand il était de 254 millions en 2012 et de 280 millions en 2011. On ne peut qu'espérer que la décroissance entamée soit très lente. L'ensemble des autres recettes fiscales s'élève à 150 millions. Elles comprennent notamment les taxes sur les conventions d'assurance, censées compenser les dépenses que nous assumons pour le SDIS et au titre de la décentralisation, ainsi que les recettes de la TIPP et les taxes d'aménagement. Viennent ensuite nos recettes propres,

ou recettes d'exploitation, essentiellement en liaison avec les retraites et, quand même, pour 6 millions de location de notre patrimoine. Le total de ces recettes est de 994 millions d'euros, soit 26 millions de moins que l'année précédente, essentiellement sur les droits de mutation et un peu sur la DGF.

A titre de comparaison, les Yvelines perçoivent 121 euros de dotation de l'Etat par habitant, quand la moyenne de l'Ile-de-France est de 195 euros et que la Seine-Saint-Denis perçoit 262 euros par habitant. Pour les droits de mutation, nous sommes à 160 euros par habitant quand la moyenne de la région est de 153 euros, ce qui n'est pas si éloigné, tandis que les Hauts-de-Seine sont bien loin à 223 euros par habitant. Pour la taxe foncière, le département des Yvelines perçoit 127 euros par habitant quand la moyenne est à 182 euros. Pour la CVAE, les Yvelines ne sont qu'à 139 euros par habitant pour une moyenne de 170 euros – alors que les Hauts-de-Seine décrochent complètement, à 399 euros par habitant ! Pour les autres recettes fiscales, la moyenne est de 105 euros dans les Yvelines contre 179 euros. Au total, nous sommes à 693 euros de recettes par habitant pour 947 euros de moyenne – soit 254 euros par habitant de différence – en Ile-de-France, où deux départements se distinguent, la Seine-Saint-Denis grâce aux dotations d'Etat et les Hauts-de-Seine grâce à la CVAE.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, la politique de solidarité, hors charges représente 60 % et avec les charges de personnel 66 % du total, soit 515 millions. Vient ensuite le secteur des services publics – pompiers, culture – à 114 millions, puis les moyens du Département, dont la masse salariale, à 201 millions, et aussi les intérêts d'emprunt, pour 6 millions seulement mais qui vont croître fortement ; enfin notre action pour le territoire – aide aux transports, entretien des routes, aides économiques... - est de 64 millions d'euros.

Si l'on descend plus dans le détail, on retrouve dans l'ordre les grands postes cités par le Président : 178 millions pour les personnes handicapées, contre 170 millions précédemment, soit la plus forte hausse ; 118 millions pour l'aide à l'enfance ; 103 millions pour les dépenses d'insertion et le RSA ; 89 millions pour les personnes âgées, l'APA étant relativement stable ; la sécurité ensuite, avec notamment le SDIS, pour 66 millions ; l'aide aux déplacements, pour 44 millions, dont la redevance au STIF ; 29 millions pour la formation des jeunes et enfin 13 millions pour la petite enfance et les crèches.

Pour poursuivre la comparaison avec les autres départements, notre moyenne de dépenses de fonctionnement de 624 euros par habitant est la plus faible d'Ile-de-France – comme l'étaient nos recettes – pour une moyenne à 867 euros, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis atteignant ici encore les montants maximum. Notre écart à la moyenne est cette fois de 243 euros, pour un écart sur les recettes, je le rappelle, de 254 euros. De ce fait, pour l'autofinancement, nous sommes un peu en dessous de la moyenne, entre le Val-de-Marne et l'Essonne.

Poursuivons cette comparaison sur l'investissement. Avec 239 euros par habitant de dépenses d'équipement, les Yvelines se situent sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Ile-de-France qui est de 206 euros – seuls les Hauts-de-Seine font mieux. C'est en grande partie l'effet de la politique contractuelle très soutenue que nous menons.

Par grande politique cette fois, un poste est très notable cette année, l'investissement pour faciliter les déplacements, pour 148 millions. C'est qu'on y retrouve les 65 millions pour le tramway, la RD Sartrouville-Montesson, la déviation de Richebourg et l'échangeur de Mantes-est. En second lieu nous consacrons 55 millions au soutien à la formation des jeunes Yvelinois, avec les collèges de la Celle-Saint-Cloud et d'Achères, mais aussi le câblage et la rénovation d'autres collèges. La rubrique « conforter l'attractivité économique durable », avec 25 millions, recouvre notamment les appels à projets concernant le véhicule du futur, mais aussi le projet très haut débit. Enfin nous consacrons 19 millions à mieux répondre aux besoins de logement, notamment avec le CDOR. La politique d'amélioration des grands équilibres environnementaux, avec 18 millions d'euros, concerne le SMSO comme on l'a dit, mais aussi et surtout les contrats eau. L'aménagement des territoires, pour 16 millions d'euros, porte notamment sur les OIN. Dans la rubrique sécurité, on

retrouve les dépenses pour les gendarmeries, celle d'Ecquevilly mais aussi Méré et Chanteloup, qui sont des priorités pour 2013. L'aide à l'équipement des communes regroupe surtout les contrats départementaux et les contrats ruraux.

Le financement de ces investissements repose sur trois ressources essentielles : une épargne brute qui s'amointrit un peu, les recettes propres d'investissement, dont la hausse tient aux subventions pour le tramway, et l'emprunt. Pour un montant d'investissements presque identique à l'année précédente, le besoin d'emprunt est légèrement en baisse. L'endettement est passé de 49 millions d'euros en 2010 à 77 millions fin 2011 et devrait atteindre 150 millions fin 2012. Pour 2013, il sera au maximum de 300 millions, chiffre théorique car en fonction du taux d'exécution des investissements et donc de mobilisation de l'emprunt, mais aussi des recettes de fonctionnement, il sera plus probablement de 220 ou 230 millions d'euros.

M. LE PRESIDENT – La courbe de l'emprunt prend très rapidement une allure ascendante.

M. SOLIGNAC – J'ajoute quelques indications sur les budgets annexes : pour l'IFSY, le budget de fonctionnement passe de 1,279 à 1,30 million d'euros. Celui du Musée Maurice Denis augmente, à 2,258 millions d'euros, en raison du déménagement des réserves. Le budget de la maison de l'enfance, à 7,176 millions d'euros et celui du centre maternel de Porchefontaine, à 4,165 millions d'euros, sont en légère croissance. Désormais, il n'y a plus de budget annexe du foyer Sully.

Enfin, à la demande de la Préfecture, un amendement formel a été examiné par la commission des Finances et des Affaires générales et distribué : il s'agit, par un article n° 10 ajouté à la délibération, d'acter la constitution de provisions de 11 500 000 euros pour le prélèvement de la péréquation sur les droits de mutation à percevoir en 2013 et de décider de reprendre la provision de 12 500 000 euros constituée à ce titre sur le budget de 2012 ; de faire de même pour la CVAE en constituant une provision de 2 500 000 euros pour la péréquation de 2013 et en reprenant les 2 500 000 euros constituée en 2012.

M. LE PRESIDENT – Merci pour la clarté de cet exposé. J'ouvre maintenant le débat.

M. BARTH – La présentation du budget primitif pour 2013 démontre plus que jamais la fragilité budgétaire de notre département, semblable, à des degrés divers, à celle de tous les départements de France.

Cet état de fait résulte incontestablement de la crise économique qui frappe notre pays et plus largement l'Europe. Cette crise est la résultante de la financiarisation sans foi ni loi de l'économie au profit des prédateurs cyniques et cupides, apatrides de fait, que rien n'arrête.

La surenchère antifiscale de ces dernières décennies a conduit les Etats à l'endettement qui les accable aujourd'hui. Au lieu de payer ce que l'on construisait, on avait recours à l'emprunt, ce qui a abouti à la situation présente.

Paradis fiscaux, expatriation, mise sous pression des gouvernements, rien jusque-là n'arrête ceux, individus ou institutions, dont le principe se résume à la formule : « socialisation des pertes – pour les banques par exemple – et appropriation exclusive des profits. »

Monsieur le Président, cela peut sonner comme le vieux discours de la lutte des classes. Pour moi et pour beaucoup d'autres, c'est un cri de colère.

Mais la crise économique, si profonde soit-elle, n'explique pas tout des difficultés qui assaillent les départements. La réforme bâclée de la taxe professionnelle les prive presque totalement de leur autonomie financière, les rendant dépendants des participations de l'Etat et des recettes aléatoires, on vient de le montrer. Dans le même temps, les charges qui leur ont été transférées comme compétences obligatoires ne peuvent que s'alourdir, sous l'effet du vieillissement de la population et de l'aggravation du chômage et de la précarité.

Il faut aussi se rappeler que la commission Balladur chargée en son temps, de réfléchir à la réforme territoriale, avait envisagé la suppression des départements. Y ayant renoncé, dans l'immédiat, sous diverses pressions, l'ancien Premier ministre a gardé cet objectif en ligne de mire et indiqué clairement qu'il serait tout de même atteint en procédant à l'étouffement progressif, à la manière ottomane si je puis dire, de cette collectivité locale. Nous y sommes, le garrot est en place.

C'est donc un budget en baisse qui nous est présenté. Il passe de 1 300 millions d'euros en 2012 à 1 200 millions d'euros pour 2013.

Le contexte financier est incertain, c'est le moins qu'on puisse dire, marqué par une baisse des recettes due à une stagnation des dotations de l'Etat, orientées; une diminution envisagée des droits de mutation; une baisse de la TIPP et de la CVAE; des prélèvements au titre de la solidarité interdépartementale qui pèsent lourd. Or les dépenses obligatoires progressent. Les courbes vont finir par se croiser et un effet de ciseaux se profile donc.

La capacité d'autofinancement s'affaiblit de manière significative, nécessitant un recours toujours plus important à l'emprunt pour maintenir le niveau souhaitable d'investissement. Or, ce recours à l'emprunt a ses limites dans un contexte de stagnation des recettes. Comme on vient de le voir, les remboursements de l'emprunt seront de plus en plus lourds, limitant notre capacité d'autofinancement.

Tout cela a été dit dans la présentation très intéressante du rapporteur. La question qui se pose désormais est celle des choix à opérer dans un tel contexte.

Commençons par les actions qui relèvent de la mission B, la solidarité. Outre qu'elles sont une compétence obligatoire, la solidarité envers les personnes les plus fragiles, dans une perspective humaniste, est la mission la plus noble de l'action politique.

Or, globalement, cette mission n'apparaît pas comme la mieux lotie. Sauf erreur, ses crédits de fonctionnement diminuent de 2% et ses crédits d'investissement de 34%. Or, on ne peut faire valoir en parallèle une diminution des besoins, ni un transfert de crédits entre missions. La présentation n'est pas suffisamment détaillée pour que les actions envisagées apparaissent de façon individualisée. Au passage, je dois d'ailleurs dire que les documents qui nous ont été présentés cette année étaient moins aisés à comprendre que l'année dernière.

Pour ne prendre qu'un exemple, l'hébergement en Belgique – devenu « tendance » semble-t-il – nous coûte fort cher. Ne serait-il pas temps d'équiper notre département des structures qui permettraient d'accueillir ces personnes sur place, dans l'intérêt des familles, mais aussi des finances départementales? De même, nous relevons une baisse significative des crédits consacrés à la protection des mineurs, des jeunes majeurs, des femmes enceintes, des mères de trois enfants. Les aides aux frais de séjour en centre maternel diminuent de 37%, le programme vie quotidienne des enfants placés de 17%. Sachez que nous serons très attentifs à ces dispositifs essentiels de proximité que sont les PMI et les centres de planification.

S'agissant de la mission A, l'attractivité, les crédits d'investissement sont renforcés, mais leur ventilation fait apparaître des baisses et des hausses de certains postes, ce qui dégage certaines priorités. Nous souhaitons que ces choix répondent toujours au meilleur retour sur investissement.

Ainsi, les crédits affectés aux services et équipements des communes sont générateurs de commandes aux entreprises locales et soutiennent donc l'économie. Or, sauf erreur, ils diminuent de 82% en fonctionnement et de 29,1% en investissement.

La mobilité, qui est un thème central de la communication départementale concerne des opérations importantes et très utiles qu'il n'est pas question de critiquer. Mais de fait, elles se concentrent toutes dans le périmètre Versailles-Saint-Germain-en-Laye-Vélizy, les crédits affectés aux autres déplacements diminuant de 10%. Nous demandons que l'OIN de la Seine aval ne soit pas oubliée et nous souhaitons obtenir la réalisation du barreau Paris-Mantes de la ligne nouvelle Paris-Normandie, la seule solution pour dégager de nouveaux créneaux pour la banlieue, ainsi que celle d'Eole, pour soulager la portion du RER A, sur le barreau de Conflans-Sainte-Honorine.

Comme depuis des années, nous demandons que l'on s'occupe des transports en commun, et pour cela, qu'on fasse une étude permettant de définir un véritable plan de transports en commun départemental, qui servirait de base à une négociation d'envergure avec le STIF. Peut-on espérer qu'on le fera ? Pour de nombreux Yvelinois, c'est là un gage d'économies et de qualité de vie. A lire la presse et un certain nombre de communiqués, on se dit que le Département ne peut se contenter de camper dans une attitude d'opposition au Gouvernement. Il peut agir utilement et porter des propositions concrètes sur la ligne verte, qui fait polémique, ou les transports en commun dans le secteur nord-ouest, encore une fois. Au-delà de polémiques stériles, il est indispensable qu'il soit un véritable acteur, réellement présent au plus haut niveau, comme les autres départements, dans toutes les instances de discussion. Or, il semblerait que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Autre sujet d'importance, la nouvelle politique du logement. Nous nous félicitons d'y avoir apporté notre contribution et nous vous remercions encore de nous y avoir associés. Cependant d'autres crédits en faveur du logement sont en baisse sans qu'on sache vraiment si cela correspond à une diminution des besoins.

La politique du développement économique est celle que ce projet de budget valorise le plus, et, sur un plan global, c'est bien ainsi. Mais dans cette période de restriction budgétaire, avons-nous vraiment l'assurance que les crédits accordés à ce titre servent véritablement au développement économique de notre territoire et contribuent à la lutte contre le chômage, qui, il faut le rappeler, a progressé dans les Yvelines plus rapidement qu'ailleurs en Ile-de-France ?

Nous jugeons nécessaire de procéder à une véritable évaluation des retombées de cette politique pour, éventuellement, la réorienter et utiliser l'argent public de façon plus efficace. Puisque création d'une sous-direction à la performance il y a, c'est là une tâche dont son titulaire pourrait être saisi sans tarder. Nous avons souvent présenté cette demande, sans succès. Je la formule donc, au nom de notre groupe, solennellement.

Les crédits de la mission C, services publics, diminuent de façon notable en fonctionnement pour les collègues publics, puisqu'ils passent de 117 327 000 euros à 13 762 590 euros. Les aides aux collègues privés, elles, sont maintenues.

En revanche, pour la mission D, services généraux, le budget de fonctionnement progresse de 3 %, essentiellement pour les compétences humaines. Une part de cette hausse dépasse, semble-t-il, les besoins et s'explique par l'augmentation importante du nombre de sous-directions. Enfin, la forte hausse, de 46,6 % des crédits affectés à la mission « garantir la bonne gouvernance du Département » nous semble mériter une explication.

Tout en voulant rester optimistes, nous sommes conscients d'entrer dans une période de grandes difficultés. Chacun doit en tenir compte et des choix drastiques s'imposent au Département, c'est incontestable. Aussi est-il d'autant plus indispensable de définir des priorités qui tiennent compte des difficultés de nos concitoyens, tout en maintenant des investissements nécessaires pour anticiper la sortie de crise.

Dans ce contexte, il nous paraît utile que la préparation du budget 2014 fasse l'objet de débats dans cette enceinte bien avant la préparation du document d'orientation budgétaire qui définit les priorités pour l'avenir.

Notre groupe, c'est la loi de la démocratie, votera contre le projet de budget.

MME BOUTIN – Monsieur le président, vous nous avez alertés sur la difficulté à élaborer ce budget et effectivement, depuis 30 ans que j'exerce ce mandat, jamais le budget n'avait été aussi difficile à établir. Il est stable, avec un autofinancement à 86 millions – contre 126 millions en 2012. Les dépenses de fonctionnement augmentent, tandis que les dépenses d'investissement diminuent, La DGF accordée par l'Etat est en baisse et le produit des droits de mutation est passé de 250 millions à 230 millions. Nous sommes ainsi contraints de faire appel à l'emprunt.

Par rapport aux autres départements d'Ile-de-France, certes, la situation des Yvelines est meilleure. Elle n'en est pas moins difficile. De plus, nous ne maîtrisons pas les dépenses sociales et, compte

tenu de la conjoncture générale, il nous faudra y répondre plus encore, ce qui est notre priorité. Pendant ce temps, les droits de mutation diminuent. Je voterai ce budget, il va de soi. Mais je vous remercie d'avoir insisté sur le fait que le tableau de bord sera surveillé semaine après semaine. Les dérapages ne sont malheureusement pas exclus, si la conjoncture se confirme cette année et en 2014. Nous devons bien prendre conscience que nous devons avoir une réserve. Cela demande un effort à chacun – mais n'est-ce pas ce qui se passe au niveau de l'Etat : il n'arrive pas à diminuer les dépenses et on dit que la fiscalité est trop lourde. Ne tombons pas dans ce travers au niveau du Département en augmentant notre emprunt. Quand les choses sont moins, faciles, il faut faire des efforts. Si donc, la conjoncture ne s'améliore pas, il faudrait réfléchir, dans le prochain budget à nous constituer une réserve de 2,5 à 5 %. Or j'ai cru comprendre qu'il y avait une diminution de 2,5 %. Une réserve nous permettrait de faire face aux coups durs. Je voterai ce budget sans état d'âme et je remercie Maurice Solignac, qui nous a fait une démonstration magistrale, ainsi que les services. Mais il faut quand même qu'on comprenne que nous sommes dans une crise réelle. Il ne s'agit pas de faire peur, mais d'un appel à la prudence.

MME ERVERA – Je remercie Maurice Solignac et les services pour la clarté de leur présentation : elle met complètement en lumière la différence entre l'évolution des dépenses de fonctionnement et celle des dépenses d'investissement et donc le choix qui a prévalu entre les deux.

Dans les dépenses de fonctionnement, la part la plus importante revient aux dépenses de solidarité. Il s'agit là de dépenses obligatoires, non d'un choix politique fort. Elles augmentent car la crise est là. En revanche, dans les dépenses d'investissement, la crise reste invisible : il n'y a en effet pas d'effort soutenu d'investissement dans le domaine de la solidarité. Je le déplore vraiment, mais dans la dizaine de priorités d'investissement que l'on a cités, la solidarité est absente. Il n'y a donc pas de dépense d'investissement, donc pas une politique soutenue du département des Yvelines en matière de solidarité cette année. Il y a pourtant beaucoup à faire. C'est le cas pour les établissements pour handicapés, qu'il faudrait développer car les besoins sont là, pour la petite enfance, pour la politique en faveur des femmes et notamment de la lutte contre les violences subies par les femmes, qui ne sont pas moins importantes qu'ailleurs. La ville de Conflans-Sainte-Honorine avait un projet d'hébergement d'urgence avec les municipalités de Poissy et Achères. Nous avons demandé le soutien du Département, en vain : c'est tout à fait cohérent, au vu des choix d'investissement. Je voterai évidemment contre ce projet de budget.

M. LE PRESIDENT – C'est un peu réducteur, et je répondrai ensuite.

M. BRILLAULT – Jean-Louis Barth nous invite à ne pas polémiquer, mais son intervention va pourtant un peu dans ce sens. Pour ma part, je dirai que la crise a bon dos et que nous subissons aussi les conséquences de choix politiques. Notre groupe majoritaire, principalement de droite, a, depuis des années, décidé de faire du social avec le produit du capital. Le choix aujourd'hui, au niveau national, est plutôt de faire du social en consommant le capital. Dans la presse ce matin, Julien Dray, qui n'est pas vraiment proche de nous, s'interrogeait lui aussi sur la nécessité du capital. Si nous avons aujourd'hui une baisse importante des droits de mutation, c'est pour un certain nombre de raisons. Mais ils vont peut-être remonter, car de très belles propriétés sont en vente depuis quelques semaines ! Seulement, qui va les acheter ? Les droits de mutation reflètent aussi la situation des prix. J'étais hier avec des agents immobiliers : il y a des acheteurs potentiels, les emprunts le leur permettent, et désormais c'est aux propriétaires d'adapter leurs prix. Ce devrait être le cas en 2013.

Monsieur le président, avec Philippe Pivert, nous avons été élus sur une certaine différence. Vous l'avez écoutée et vous nous avez accueillis dans votre majorité, nous tenons à vous en remercier. La spécificité du budget du Conseil général des Yvelines, à la différence des budgets communaux qui affectent une ligne de crédit par projet, est d'ouvrir des lignes de crédit sur des thèmes. Au fil de

nos réunions au cours d'année, nous aurons donc des choix à faire. Nous nous retrouvons tous sur une politique de solidarité. Sans faire de chicanerie pour 2 % ici ou là, je constate depuis plus d'un an que les sommes engagées dans des contrats collectifs avec des communes et des intercommunalités plus à gauche qu'à droite, sont considérables. A ce financement, nous contribuons tous, et nous ne le regrettons en aucun cas. Mais il faut en tenir compte et examiner certains choix d'aide qu'il nous faudra faire. La solidarité, c'est aussi de pouvoir travailler au mieux dans la réinsertion, et c'est ce que fait la commission.

Au temps du gouvernement de droite, nous-mêmes, gens de droite, avons contesté le bien fondé d'un certain nombre d'éléments en ce qui concerne le financement des collectivités. Est-il normal que nos DGF diminuent si on n'appelle pas suffisamment l'impôt ? Le FPIC doit-il poursuivre dans le même sens ? Or nous constatons que, malgré tous les reproches que vient de faire un représentant de la gauche, rien ne change, rien n'est proposé pour corriger tout cela. Les majorités politiques changent, mais les conseillers dans les ministères ne changent pas. Je souhaiterais que le gouvernement actuel en prenne conscience, et je souhaite que, tous ensemble, nous agissions auprès de nos administrés qui attendent la solidarité sur le logement et sur le travail.

M. DELAPORTE – Monsieur le président, je vous remercie pour la dimension sociale donnée à ce budget, dans une période d'incertitudes et de difficultés qu'on a rappelées. Vous assumez pleinement la dimension sociale de ce Département, et pas seulement en ce qui concerne les dépenses obligatoires. C'est vrai aussi pour les dépenses facultatives, celles qui traduisent des choix. Malgré des sollicitations très nombreuses, malgré la multiplicité de nos domaines d'intervention, le social constitue, dans les Yvelines, l'un des principaux marqueurs de l'action du Conseil général. Ainsi les crédits pour les personnes âgées s'élèvent à 89 millions. Mais cela ne recouvre pas seulement des allocations à verser obligatoirement : sont ainsi financées aussi des politiques d'accompagnement. Ainsi, en 2013, le Département va moderniser des services à domicile, conformément au schéma de troisième génération, poursuivre la réhabilitation des maisons de retraite, créer des places nouvelles en établissement pour les malades d'Alzheimer. Certes, il y a un tassement de l'APA en 2013. Mais selon le Docteur Fernandez, c'est qu'on observe un maintien des personnes âgées plus longtemps à domicile sans handicap. Cette augmentation du nombre de personnes autonomes de plus de 85 ans a un effet provisoire, qui ne durera pas bien entendu, puisqu'il y aura un « déstockage » des allocataires, si j'ose dire.

Les crédits pour les personnes handicapées s'élèvent à près de 180 millions d'euros. Mais là encore, ce n'est pas tant pour des dépenses obligatoires que pour des politiques d'accompagnement. Dire que l'action sociale n'est pas la mieux dotée est faux. Deux dotations, la PCH et la CTP vont augmenter de près de 10 % en 2013. Dans le cadre du schéma de troisième génération et de la programmation autonomie votée en mars 2012, nous allons créer des places d'accueil de jour dans les structures spécialisées, conforter les coordinations handicap locales comme les coordinations gérontologiques locales, dans la lutte contre la maltraitance et le soutien aux aidants familiaux ainsi que la lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile. Une unité mobile de psychiatrie va être créée à leur intention. Les actions en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans les EHPAD seront renforcées, l'appel à projets pour la programmation autonomie va être lancé. Je citerai encore les activités de loisirs pour les adultes handicapés, ce qui est très important, et la création de nouveaux services pour les handicapés psychiques.

Encore une fois donc, je remercie le Président pour le contenu social de ce budget, qui répond pleinement à la vocation du Département, instance de régulation et de solidarité sociale. J'approuve donc ce budget qui, malgré les contraintes, permet de remplir pleinement cette mission.

M. TAUTOU – Jean-Marie Tétart ne pouvant être parmi nous, m'a demandé de me faire son porte-parole en ce qui concerne l'action du Conseil général pour les infrastructures. Les crédits qui y sont alloués représentent 40 % du budget total, avec 148 millions d'euros consacrés aux programmes les

plus structurants pour notre territoire, notamment la voie nouvelle de Sartrouville à Montesson, la poursuite du tramway Châtillon-Vélizy, qui représente à lui seul 65 millions de crédits, sans compter le réaménagement de l'échangeur de Mantes-est ou, demain l'aménagement de la RD 113. L'action du Département est cohérente sur l'ensemble du territoire, et il n'y a pas concentration sur un secteur plutôt qu'un autre. Nous voulons donner une chance à l'ensemble du territoire de se développer harmonieusement et le Département veut aussi donner un signal fort de ses attentes sur les programmes que l'État doit financer ou aider à financer. Il nous faudra aussi, demain, financer la tangentielle ouest, attendue depuis si longtemps, pour relier d'abord Saint-Germain à Saint-Cyr, puis opérer la liaison tant attendue entre Saint-Germain et Achères. L'importance donnée dans ce budget aux infrastructures doit nous permettre d'arriver à la table de négociations avec nos partenaires, notamment l'État, en situation d'obtenir les investissements nécessaires à notre territoire.

M. VANDEWALLE – Je souhaite intervenir sur trois points.

D'abord, en entendant certaines interventions, je suis sidéré. S'agissant de solidarité notamment : le Département y consacre des sommes considérables. Nous consacrons plus en une année au handicap que ce que nous nous apprêtons à dépenser pour déployer le très haut débit sur cinq ans. Très précisément, le haut débit devrait coûter 160 millions pour cinq ans et nous allons consacrer 178 millions cette année au seul secteur du handicap. Il faut avoir ce genre d'ordre de grandeur en tête pour comprendre ce qu'il en est et cesser de dire des bêtises telles qu'accuser le Département de ne pas faire d'effort de solidarité. Ou alors je ne sais plus ce que les mots veulent dire.

S'agissant ensuite des transports, Jean-Louis Barth, d'ordinaire modéré, s'est aujourd'hui enfermé dans une position polémique. Pour m'en tenir au Grand Paris Express, la semaine dernière je représentais le Conseil général au comité stratégique de la société du Grand Paris. On y a modifié l'ordre du jour pour examiner le rapport Auzannet. Il y a eu un tollé général des élus contre ce rapport qui désarticule un réseau cohérent et en renvoie une partie aux calendes grecques. De ce point de vue, je ne peux mieux faire que de citer la déclaration adoptée à l'unanimité : « Les élus considèrent que les suggestions et les préconisations du rapport Auzannet sont non seulement extrêmement éloignées des volontés traduites dans les accords intervenus entre l'Etat, la Région et les conseils généraux, mais également en contradiction avec les attentes de leurs concitoyens. Ils considèrent que c'est l'intégralité du réseau du Grand Paris Express qui doit être réalisée dans des délais compatibles avec la légitime exigence des usagers des transports franciliens. Ils soulignent que les habitants contribuent depuis trois ans au financement de la société du Grand Paris et ils ne peuvent donc pas imaginer que cette contribution se traduise pas la suspension ou le retard des opérations de construction du réseau. Les élus du comité stratégique à l'unanimité renouvellent leur confiance à la SGP ; ils invitent le Gouvernement à confirmer le projet de Grand Paris Express dans son intégralité en écartant toute solution de priorisation inacceptable pour les territoires et les populations concernées parce qu'elle compromettrait toutes les politiques conduites pour réduire les inégalités territoriales économiques et sociales. » A la société du Grand Paris, il y a des élus de droite, de gauche, d'extrême gauche et peut-être d'extrême droite. Cette résolution a été votée dans un esprit positif, constructif, et je suis extrêmement surpris de voir Jean-Louis Barth aborder ici le sujet de manière extrêmement polémique et, pardonnez-moi, très primaire.

Enfin, le développement économique, dossier dont je suis en charge, représente un peu plus de 2 % du budget du Conseil général. A mon sens d'ailleurs, ce n'est pas assez. On a fixé une priorité à la recherche-développement et on semble, de façon récurrente, s'interroger sur les effets. D'abord, nous finançons un certain nombre de projets à travers les pôles de compétitivité, qui sont de grands centres de recherche. On ne peut pas dire en même temps que l'on est pour l'innovation et ne pas participer au financement de ces pôles. Je rappelle d'ailleurs qu'en général, nous abandonons des projets définis dans un cadre national et soutenus en premier lieu par l'Etat. Prenons, de façon un peu impressionniste, certes, quelques exemples. Nous avons aidé l'entreprise Bull il y a sept ou huit ans. Aujourd'hui, c'est le leader mondial des supercalculateurs. Nous aides lui ont permis de

s'engager dans cette voie avec un grand succès et des centaines d'emplois y sont liés. Nous avons aidé une grosse PME, Segula Technologies. Grâce à cela, elle a produit un fauteuil pour handicapé dont le prix commercial est de 15 000 euros, soit la moitié du prix des matériels disponibles sur le marché jusque là. Elle commence la fabrication. Nous avons soutenu un projet important, chez General électrique, d'imagerie médicale à Buc, où cela représente 800 emplois, pour moitié en R&D et pour moitié en production. Celle-ci vient de commencer, et le premier appareil a été installé au CHU de Lille. Nous avons soutenu Carmat qui est en train de mettre au point un cœur artificiel. Ils en sont aux essais cliniques, mais les experts considèrent que c'est l'un des meilleurs produits du monde. Enfin, Nanomakers à Rambouillet a été inauguré récemment. Cette entreprise fabrique des nanopoudres qui améliorent de façon spectaculaire les comportements, thermiques et mécaniques, des matériaux. Cette petite entreprise a repris une partie du site de Continental et est en plein essor. Le Conseil général ne peut travailler qu'à son échelle, et à cette échelle il fait le maximum. Mais quand on fait une politique macroéconomique qui conduit le pays droit dans le mur, il ne faut pas s'étonner qu'on ne puisse pas tout faire au niveau du Conseil général.

M. LE PRESIDENT – Cela a le mérite de la clarté.

M. BARTH – Nous n'avons pas remis en cause l'aide du Département. Nous avons seulement dit qu'il fallait en examiner les retombées. Vous en avez cité certaines, mais il y a d'autres cas dans lesquels des crédits sont accordés pour des recherches qui se font partout et dont on peut se demander si c'est utile. Vous citez uniquement des exemples positifs, et nous sommes pour. J'ai d'ailleurs commencé en disant que la politique économique était celle qui était la plus valorisée dans ce projet de budget et que, globalement, c'était bien ainsi. Il fallait bien m'écouter ; je le répète donc. Pour le reste, dans un contexte où les moyens d'intervenir vont se raréfier, il faut quand même bien examiner quel est le retour sur investissement.

M. DELIGNE – Sur les transports, justement parce que Jean-Louis Barth est un élu mesuré et réfléchi, quand il lance une alerte et souligne qu'il y a peut-être une autre posture à prendre que celle de la polémique politicienne sur certains sujets, c'est à bon escient.

Lors de la dernière réunion du Conseil, nous avons voté à l'unanimité les orientations marquant notre volonté d'avoir cette ligne structurante qu'est la ligne verte – je ne veux pas réduire ce projet à un métro automatique imposé d'en haut sans qu'on puisse en discuter. Depuis, M. Auzannet a remis à Mme la ministre son rapport sur le Grand Paris Express. Ce rapport a eu les honneurs de la presse. Mais on oublie de rappeler, d'abord, que la ministre, en juin et depuis, a redit systématiquement qu'elle appelle de ses vœux la réalisation de l'intégralité du réseau, comme l'a souhaité le comité stratégique de vendredi, auquel j'assistais également. Dans ce rapport, on découvre la vérité des coûts. Ce projet avait été très médiatisé, mais il n'était pas financé, en tout cas le financement n'était ni suffisant ni garanti, contrairement aux déclarations de l'ancienne ministre du budget. Ainsi la technologie choisie coûte 9,5 milliards de plus. Ensuite, un rapport n'est qu'un rapport et j'espère que vous serez d'accord avec moi pour ne pas en rester là. Il faut revenir à la notion d'intégralité, dans un calendrier qui soit un vrai calendrier qui ne repousse pas...

M. LE PRESIDENT – En 2030.

M. DELIGNE – Je ne souhaite ni un budget grec ni un calendrier grec.

Veut-on vraiment cette ligne verte ? Si c'est oui, il faut plutôt se placer dans l'esprit du vœu que nous avons voté ici à l'unanimité que dans l'esprit des articles très polémiques que j'ai lus récemment. Je mets en garde : Lors de cette réunion de la SGP, le conseiller de la ministre a bien indiqué qu'elle était prête à recevoir les représentants des territoires jusqu'à fin février, avant de prendre ses décisions. Mobilisons-nous pour faire valoir l'importance de cette ligne structurante

plutôt que de nous lancer dans une polémique, par exemple sur la redevance sur les bureaux. A ce propos, à l'occasion des questions au préfet, en 2011, J'avais moi-même dit mon inquiétude sur la mauvaise répartition et les conséquences sur les entreprises. Il y avait quand même quelque chose d'aberrant à dire qu'une OIN devait créer du développement économique et à inquiéter certaines entreprises. Yves Vandewalle est même intervenu dans ce sens à l'Assemblée nationale après que nous en avons parlé ensemble.

Je me résume : la ministre a rappelé qu'elle voulait l'intégralité du projet ; un rapport de technicien n'est qu'un rapport de technicien. S'il constate que le coût est de 9,5 milliards supplémentaires et qu'on veut maintenir l'intégralité du projet, sa solution est de repousser la réalisation dans le temps. Ce n'est pas la solution, et ce n'est pas la nôtre.

Reprenons plutôt les choses au début. Puisque la technologie est trop lourde et qu'elle pose des problèmes de financement et donc de calendrier – j'ai souri, mais vous aussi lorsqu'on prétendait pouvoir faire l'inauguration en 2018 ! Nous n'y avons cru ni les uns ni les autres. Si nous voulons vraiment cette ligne structurante, avec un calendrier plus serré pour satisfaire les besoins, si nous voulons la financer, commençons par accepter ensemble l'idée que l'on pourrait utiliser une technologie plus légère, pour la même ligne, avec le même tracé, les mêmes gares. Je propose que ce soit le message transmis à Mme Duflot. Sinon, il y aura soit un report dans le temps, soit une réalisation par tronçons – et si on s'arrête à Saclay, vous voyez le danger.

Je suis constant dans ma position et je continue à dire ce que j'ai dit en 2010 et en 2011. Ce que je n'apprécie pas, car c'est polémique, c'est de faire comme si c'était seulement maintenant qu'il y avait un problème de financement et de calendrier et d'oublier que d'autres solutions technologiques étaient possibles. Je suis très favorable à la ligne verte, mais je pouvais difficilement la défendre tant qu'on parlait d'une réalisation en tunnel, qui n'était pas finançable, ou en aérien, au-dessus des habitations en milieu urbain.

Le Département se doit d'être porteur de solutions. S'agissant d'un site propre de transports en commun, une partie a été réalisée sur le territoire de Sant-Quentin-en-Yvelines dans les années 90. Je regrette que ce budget pour 2013 n'intègre pas le fait qu'il faut prolonger ce site propre sur le territoire des Yvelines, car un site propre permet d'accueillir cette ligne structurante. Si on ne le fait, pas, on polémiquera, on fera une pétition – quelle belle idée ! – alors qu'il faudrait plutôt être capable, avant fin février, de présenter ce projet à la ministre dans l'unanimité, afin qu'il voie le jour. Mais nos habitants attendent aussi le plan de mobilisation régionale pour les transports. Il faut donc se placer sur les deux plans : dans l'immédiat, l'amélioration de transports dégradés, dans l'avenir, des projets bien définis, financés, sur lesquels on peut être d'accord. Et sur la ligne verte, je ne vois pas d'autre voie que celle que je propose.

M. SYLVESTRE – Pour ma part, je souhaite compléter les positions de mon groupe à propos d'Eole.

Le Conseil général soutient fortement les projets du Grand Paris. Nous avons rappelé notre engagement ici même, lors de la séance de novembre, en adoptant à l'unanimité un vœu intitulé « Ligne verte du Grand Paris Express et projet Eole ». A l'occasion de ce débat budgétaire et du rapport Auzannet, je réaffirme l'attachement de notre groupe non seulement à la ligne verte, qui vient d'être évoquée, mais aussi à la réalisation de la ligne Éole de prolongement du RER A.

Je répète ici combien je suis personnellement attaché, malgré ce qu'on a pu entendre ici et là, à la réalisation d'Eole, dont les études préalables sont en cours de finalisation, afin de rapprocher les Mantois du centre de Paris. Cette ligne est en effet indispensable pour desservir le Mantois, le nord-ouest du département et la vallée de la Seine et répondre aux besoins de déplacements croissants ainsi qu'aux enjeux environnementaux de demain.

Le rapport Auzannet, qui n'est qu'un rapport comme d'autres, ne présage pas des arbitrages qui seront rendus. A nous de nous montrer vigilants sur toute remise en cause du projet Eole. Nous continuerons de nous battre pour obtenir la réalisation de cette ligne dans les meilleurs délais,

comme de la ligne verte, à condition que l'on dispose d'un chiffre définitif et sans démagogie du coût de ces projets. S'ils ne voyaient pas le jour, nous ne pourrions que faire ce triste constat que, aujourd'hui comme hier, la Grande Couronne serait une fois de plus la grande oubliée du développement économique et de la qualité de vie de nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT – J'aurai l'occasion de dire moi aussi tout l'attachement que j'ai pour la ligne Eole.

M. WANE – Christine Boutin a eu des propos pragmatiques et réalistes, et a reconnu que le département des Yvelines est dans une situation très délicate. S'il est bien difficile, en général, de prévoir comment les choses vont évoluer, pour les Yvelines il était quand même possible de prévoir que nous serions dans cette situation aujourd'hui. Depuis plusieurs années en effet, les dépenses augmentent, les recettes diminuent et l'autofinancement recule. Il aurait peut-être été possible, il y a quelques années, de dégager une certaine marge de manœuvre en ayant recours à l'impôt et à l'emprunt de façon intelligente, l'emprunt pour investir bien sûr. Aujourd'hui, le défi est énorme : en 2013, la croissance risque d'être presque nulle et le chômage d'augmenter ; les Yvelines ne sont pas une île et subiront de plein fouet les répercussions de la crise nationale. Les effets sociaux seront désastreux, et pèseront sur l'effort que nous devons consacrer à la solidarité. Cette solidarité devra aussi s'exercer envers les Yvelinois les plus âgés, puisque notre département vieillit.

Les dépenses sociales et de solidarité sont, à mes yeux, incompressibles. Mais peut-être pouvons-nous voir, pour le reste, comment dégager des marges de manœuvre, en raison même du caractère exceptionnel de la situation. Sur la R&D par exemple, nous avons souvent financé des projets qui n'ont pas eu le retour escompté. Ils sont beaucoup plus nombreux que les projets, auxquels je souscris, dont le résultat est positif. Il faudra être vigilant car chaque euro mal dépensé pour la R&D manquera pour la solidarité. Je ne dis pas qu'il ne faut pas poursuivre le soutien à la R&D, mais qu'il faut être vraiment rigoureux lorsqu'on examine l'efficacité des projets soumis. Cela n'a pas toujours été le cas et je peux en donner des exemples.

M. TISSIER – J'interviens brièvement, monsieur le président, pour solliciter le soutien du Département pour les transports dans le nord des Yvelines. L'OIN Seine-aval sans Eole ne fonctionnera pas bien et il faut absolument un nouveau barreau Paris-Mantes. Nous comptons sur vous, monsieur le Président.

Sur le budget proprement dit, je relève quand même le côté positif de l'investissement, qui crée du travail, et qui crée de la valeur ajoutée, donc la richesse nécessaire. En cette année 2013 particulièrement difficile, l'emprunt ne me choque pas. Le budget de la solidarité est très important, avec 60 % du total. Evidemment, les problèmes ne peuvent que s'aggraver et y porter une attention plus soutenue encore ne peut être que mieux.

Le groupe de gauche n'a pas dit que les grands équilibres de ce budget étaient mauvais, il a soulevé un certain nombre de questions. Ainsi, sur la R&D, nous sommes déjà intervenus – par exemple à l'occasion du prêt accordé au groupe Safran. En cette période difficile, ce que nous portons avant tout, c'est l'exigence de solidarité.

Pour le Grand Paris Express, je tiens à souligner un problème de fond. Peut-on vraiment projeter de construire 70000 logements de plus par an en Île-de-France quand on n'a pas le financement nécessaire aux grandes infrastructures ? Et plus on fait venir de la population en zone déjà concentrée, plus il est difficile et cher de construire des transports en commun. Même sur la route, une voiture en panne sur la RN13 provoque facilement un quart d'heure de bouchon. En fait, le Grand Paris rend les problèmes actuels plus complexes. Des villes un peu plus loin de Paris comme Beauvais ou Creil pourraient développer des projets industriels qui créeraient de l'emploi plutôt que de consacrer des sommes folles pour les déplacements de région parisienne.

M. LEBRUN – Nous sommes tous favorables, ici, à un développement équilibré des Yvelines. Cette politique a été mise en œuvre dans le passé, nous l'avons poursuivie en 2012 et ce sera encore le cas en 2013. Cette recherche de l'équilibre se manifeste par le soutien aux populations sous toutes les formes – les aides sociales, soit 60 % du budget sont encore en augmentation et nous répondrons en 2013 et les années suivantes, je l'espère, à nos obligations qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'insertion par l'emploi. Nous y répondons aussi en ce qui concerne les transports et le logement, et nous poursuivons l'aide aux communes, qu'un bon nombre de départements ont déjà réduite comme ils réduisent les aides facultatives. J'insiste pour que le département des Yvelines continue à le faire, même si le budget est plus difficile à boucler.

Je reconnais tous les efforts réalisés par les directions, les services et les vice-présidents en charge de différents secteurs pour parvenir à un budget qui soit le moins inflationniste possible et pour y trouver les marges de manœuvre nécessaires. A voir les chiffres bruts, on pourrait dire que la dotation des collèges diminue. Mais si elle diminue, c'est que nous avons optimisé un certain nombre de dépenses comme les fournitures de gaz, en adhérant au SIGEIF. La diminution apparente correspond alors à une meilleure utilisation des deniers publics. Les conseillers généraux sont allés dans les conseils d'administration des collèges défendre cette politique et sa mise en œuvre a été bien perçue.

La solidarité se manifeste en crédits de fonctionnement, mais aussi, pour le rappeler à Fanny Ervera, sur le plan de l'investissement. Nous avons consenti des financements très importants pour l'aide sociale à l'enfance et il est prévu en 2013 la construction du foyer des adolescents à Mantes, dans le prolongement de la maison de l'enfance. La réalisation du centre maternel de Porchefontaine l'an dernier a aussi été un gros effort, alors que l'hébergement des mères en difficulté ne relève pas de la compétence du Département, mais de l'Etat ; peut-être pouvez-vous le rappeler à qui de droit. Olivier Delaporte a aussi évoqué le schéma de troisième génération pour les personnes âgées et personnes handicapées. On ne peut vraiment pas dire que l'investissement dans le domaine de la solidarité soit l'oublié du budget 2013.

Quant au développement économique, il dépend des capacités foncières du département, de l'offre de transports et de logements. Il faut assurer un équilibre entre ces aspects. Or, le Conseil général ne peut intervenir seul dans ces vastes domaines. Le débat sur le Grand Paris, un peu en marge du débat budgétaire, est certes intéressant. Mais l'Etat et la Région surtout, prennent des décisions seuls. Je pense qu'un certain nombre d'élus, pas seulement de notre groupe Ensemble pour les Yvelines, sont d'accord avec ce constat : la Région diminuant les aides au territoire, notamment dans les Yvelines, certaines communes en viennent à renoncer à lui demander des aides, car elles savent qu'elles ne toucheront que de faibles sommes qui n'ont rien à voir avec leurs projets ou que les délais d'attribution seront extrêmement longs, jusqu'à un an et demi, avec des reports successifs. Il est clair que des partenaires habituels commencent à se retirer du jeu et que les communes vont largement souffrir de leurs décisions.

Sur la réforme de la taxe professionnelle, le mouvement a été engagé par Lionel Jospin en 1997 avec la suppression de la part salaires, qui a été compensée par l'Etat. Absolument tout le monde dit, depuis des années, qu'il faut faire une réforme de la taxe professionnelle et une réforme de l'impôt local, mais personne ne faisait rien. Le gouvernement précédent a proposé des changements. Ils ne sont peut-être pas parfaits et on attend des modifications, des propositions du gouvernement actuel pour corriger les disparités. Enfin, la dette n'a jamais été une marge de manœuvre pour financer le fonctionnement ! Sauf pour l'Etat... Mais demandez aux départements d'Ile-de-France qui sont endettés s'ils ont encore des marges de manœuvre dans leur budget.

Le groupe Ensemble pour les Yvelines votera des deux mains le budget que vous nous proposez, monsieur le Président.

MME ERVERA – Mes propos semblent avoir fait réagir certains assez vivement. Je ne voudrais pas qu'on les caricature. Comme il est facile de le faire, je tiens à répondre.

Je n'ai évidemment pas dit que le Conseil général ne faisait rien dans le domaine de la solidarité. Cela se saurait et on parlerait de nous au niveau national. En revanche, ce qui est tout aussi clair, quand on regarde les grandes masses du budget d'investissement, c'est que ce n'est pas une politique prioritaire. On a fait la liste de dix politiques, attractivité, logement, transports, etc... La politique de solidarité n'est pas dans ces priorités. Pour moi, c'en est une.

M. LE PRESIDENT – Il faut donc nuancer votre intervention telle que nous avons cru la comprendre précédemment. Donc acte.

M. LEQUILLER – Je voudrais d'abord, monsieur le Président, vous féliciter de tenir les engagements pris envers les citoyens yvelinois en ce qui concerne l'impôt. Le Département développe sa politique sans la faire peser sur les citoyens. Je vous félicite aussi de privilégier l'investissement sur le fonctionnement, dont la hausse est réduite autant que se peut. Cette politique, menée de façon continue, est propice à l'emploi.

Ensuite, je suis d'accord sur le fait qu'il faut être prudent. Certes, il faut suivre le budget attentivement tout au long de l'année. Mais il y a trois ans, nous avons été trop pessimistes et nous avons eu de bonnes surprises. Il pourrait après tout y en avoir.

M. LE PRESIDENT – Tout dépend aussi du moment où elles arrivent.

M. LEQUILLER – Exactement. Mais la prudence est aussi de ne pas être trop pessimiste. Enfin, je souligne que l'Etat diminue les transferts de ressources et augmente les transferts de charges.

M. DELIGNE – Ce n'est pas nouveau.

M. LE PRESIDENT – C'est vrai.

M. LEQUILLER – Mais, messieurs de la gauche, vous y êtes désormais associés.

S'agissant de la solidarité, je suis en total désaccord avec les propos de Fanny Ervera. 60 % de notre budget y sont consacrés, en investissement comme en fonctionnement. Le Conseil général travaille dans de nombreux domaines qui sont de son ressort mais aussi dans de nombreux autres où il n'aurait pas à s'impliquer : sur les transports, sans lui beaucoup de projets n'auraient pas abouti ; à l'université, il a consacré des sommes très importantes à la place de la Région et de l'Etat. Sans lui, certaines réalisations n'auraient pas vu le jour. La Région mène, dans ce domaine, une politique assez étrange : elle participe à certaines opérations, mais pas à d'autres ; elle devrait prendre ses responsabilités dans un domaine qui relève d'elle. C'est le cas aussi du logement, et on sait l'effort que représentent les CDOR ; or des menaces pèsent sur ce contrat départemental et nous devons être vigilants. C'est le cas encore pour le haut débit, le Conseil général intervient là de façon très importante. C'est l'aide aux communes, pour laquelle nous n'avons pas du tout diminué notre effort, et il en va de même pour l'aide aux associations. Je cite également la très dynamique politique de coopération, et enfin, la politique de recherche-développement, cela sans être exhaustif.

Dans un contexte certes difficile, mais dont je ne pense pas qu'il faille exagérer la difficulté, nous avons fait un gros travail, et les vice-présidents et les services, pour veiller aux dépenses de fonctionnement et nous nous félicitons de la politique que vous conduisez.

MME MARY – Je ne voterai pas comme mon groupe. En effet, connaissant par ma formation les mécanismes économiques et les finances, je peux dire que construire un budget dans la situation d'incertitude dans laquelle nous nous trouvons est une prouesse. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur tous les choix, et j'aurais souhaité qu'on mette plus l'accent sur certains points. Mais ce budget sera surveillé de près, vous avez donné des missions au vice-président pour que les difficultés soient

signalées depuis les territoires et que le Conseil général s'y adapte. Tous les espoirs sont donc possibles. Aujourd'hui, nous sommes tous victimes de mécanismes économiques. Si quelqu'un avait la solution pour nous en sortir, on l'aurait entendu. Mais nos grands économistes disent une chose le lundi et conseillent quasiment l'inverse le lendemain en raison d'un changement epsilonesque de la situation. Un de mes professeurs disait : l'économie est une boîte de petits pois. Selon le petit pois qu'on bouge dans la boîte, les effets se font sentir ou ne se font pas sentir. Quand ils se font sentir, c'est dans le temps et il est difficile de reconstituer la boîte de petits pois dans son état initial. Je n'ai jamais oublié les petits pois.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie tous de vous être exprimés, de façon diverse et longue : le vote du budget est vraiment le moment de l'année où ce débat est nécessaire. Cela permet aussi à chacun de mieux sentir les priorités du Département. Je remercie aussi les services, et Jeanine Mary a eu raison de parler de prouesse. Le mérite en revient à la directrice générale et à ceux qui ont œuvré avec elle depuis de longs mois. L'exercice n'a jamais été aussi difficile. Et ce que nous avons vécu n'est rien par rapport à ce que nous vivrons tout au long de 2013 pour préparer le budget 2014. La barre est de plus en plus élevée, les incertitudes de plus en plus grandes et l'exercice périlleux. J'ai bien entendu le message délivré par Jean-Louis Barth avec la pondération qui le caractérise. Je partage son analyse, comme beaucoup : nous sommes face à un phénomène de ciseaux. Mais, comme l'a rappelé Olivier Lebrun, nous ne financerons jamais le budget de fonctionnement par l'emprunt, même si nous devons y recourir pour compenser la diminution de notre autofinancement. Certains disent que nous aurions pu faire d'autres choix précédemment et recourir plus tôt à l'emprunt ; je remercie mes prédécesseurs et notamment Franck Borotra, de nous avoir désendettés totalement au moment où les droits de mutation étaient très favorables. Nous avons ainsi une capacité renouvelée pour contracter un emprunt, indispensable pour nos investissements futurs. Il y aura en effet une sortie de crise – ce n'est pas avec un taux de croissance de 0,1 % comme nous le promet l'INSEE que nous pourrions combler nos déficits, mais elle aura lieu et il faut la préparer. Je le répète, nous serons d'une vigilance accrue, semaine par semaine, notamment sur les dépenses, non seulement pour tenir ferme la barre, mais aussi pour modifier légèrement le cap au second semestre si les nouvelles ne sont pas aussi bonnes que ce que nous espérons.

Je dirai à Fanny Ervera que, comme on me l'avait appris lorsque j'étais avocat il y a fort longtemps, tout langage qui apparaît un peu excessif perd de son efficacité et suscite plutôt la critique. De tous temps la solidarité est la marque de fabrique du département des Yvelines, tous les anciens conseillers généraux le savent bien. Nous n'y avons pas dérogé et dans ce quatrième budget que je présente, c'est toujours la première de mes priorités. Mais il y a des compétences qui reviennent à l'État, comme l'hébergement d'urgence. De même, la hausse du prix de journée retentit sur le fonctionnement, sans se retrouver dans l'investissement. Nous allons pourtant investir dans le social, avec la maison des adolescents dans le Mantois, et la maison de l'enfance au Pecq a été une dépense considérable ; nous allons construire la maison départementale du handicap. Nous n'avons jamais freiné les dépenses sociales, mais nous cherchons à ce qu'elles soient plus performantes. En tout cas, les dépenses de fonctionnement ne sont nullement en baisse dans ce budget.

Philippe Brillault, oui, des choix sont à faire. Pour l'instant, nous avons continué comme auparavant, nous n'avons pas sacrifié de politique. Rien ne dit que l'an prochain je ne sois pas dans l'obligation d'en diminuer certaines considérablement. Nous avons réussi l'exploit de poursuivre nos actions tous azimuts, aussi bien sur le développement économique si cher à Yves Vandewalle, pour les transports auxquels, comme le débat le montre, nous sommes tous attachés, mais aussi sur la politique sociale, et sur des politiques qui, je remercie Pierre Lequiller de l'avoir mis en valeur, n'ont jamais été de la compétence du Département : la politique de l'enseignement supérieur relève seulement de l'Etat. Pourtant aujourd'hui, il ne saurait y avoir un seul tour de table sans la présence du Conseil général. C'est dire la dérive institutionnelle qui s'est accomplie. On peut multiplier les exemples. Sur le logement, j'ai souvenir d'une intervention de Roland Nadaus qui demandait au

Département d'intervenir, et de Franck Borotra refusant car cela sortait de nos compétences. Aujourd'hui, ce sont 225 millions d'euros que nous engageons pour porter à leur terme les 101 CDOR ! Non seulement ces dépenses étaient facultatives, mais le Conseil général est devenu le premier financeur. Si nos recettes s'effondrent, inévitablement il y aura une révision en profondeur de ces politiques – non pas de la politique sociale, mais de ces politiques facultatives qui coûtent fort cher au Département. C'est aussi pour cela que je me félicitais de la réforme territoriale engagée par le précédent gouvernement dans un souci de simplification des compétences. Les compétences croisées ne sont pas une fin en soi. Par exemple, j'ai inauguré la faculté de médecine et la Région était absente ; mais sur le vélodrome, elle est plus présente que nous. J'aspire pour ma part à une répartition plus claire des compétences.

Je remercie Olivier Delaporte d'avoir bien montré tout ce que nous faisons dans le domaine social. Les infrastructures, dont se sont souciés Philippe Tautou et Yves Vandewalle, sont essentielles pour notre département ; je l'ai dit à M. Auzannet dont le rapport, effectivement, est un rapport parmi d'autres. Ce qui est important, c'est le choix du Gouvernement. Il ne faut que les Yvelines ratent cette rencontre sur des infrastructures essentielles pour le département.

Il est en quelque sorte soumis à une triple peine. Première peine, géographique, il est en grande couronne, pas en petite couronne. Or la priorité du Gouvernement, en raison de la densité de la population, c'est de donner satisfaction à la petite couronne. Deuxième peine, la ligne verte, que vous avez tous défendue : ce n'est pas comme la ligne rouge, elle n'a jamais été dans le premier projet du Gouvernement. Je remercie tous ceux, notamment Valérie Pécresse, qui ont œuvré pour la défendre et, avec Yves Vandewalle, nous étions allés voir le ministre Maurice Leroy pour souligner à quel point c'était une priorité pour le Département. Cela étant, elle ne faisait pas partie de la première mouture. Et la taxe sur les bureaux était la contrepartie logique pour obtenir en même temps que les autres départements les infrastructures dont le nôtre a particulièrement besoin. André Sylvestre a eu également raison d'intervenir sur la ligne Eole. La semaine dernière, en ma qualité de président de l'établissement public de Seine aval, j'ai présidé un conseil où les 51 communes et les cinq intercommunalités étaient représentées, de même que l'Etat et j'y ai défendu l'absolue nécessité de construire tout de suite le tronçon d'Eole de Mantes à La Défense, en repoussant à plus tard le tronçon La Défense-Saint-Lazare. En effet, nous sommes soumis à une demande pressante de construire des logements. Or les 51 maires de l'EPAMSA le refusent s'il n'y a pas une amélioration immédiate des conditions de liaison entre Mantes et La Défense. Trop, c'est trop, d'où cette fin de non-recevoir. On a l'impression que les Yvelines sont systématiquement mises en cause parce que, c'est presque la quatrième peine, nous nous trouvons à l'ouest et que la priorité est au rééquilibrage à l'est. Systématiquement, les membres du Gouvernement ou de précédents gouvernements nous répondent qu'il y a à l'est des secteurs aussi denses qu'ici et qui n'ont rien. Le problème, c'est que nous avons été exemplaires pour le logement, exemplaires pour les infrastructures que nous avons portées comme la voie Montesson-Sartrouville que nous finançons totalement. Je demande donc à l'Etat d'être à son tour exemplaire. Je m'associe tout à fait au propos d'Yves Vandewalle : préparons la sortie de crise. Nous avons une crédibilité réelle auprès des entreprises. Voyez ce qui est arrivé à Aulnay. Rien ne nous dit que demain nous ne vivions pas la même chose à Flins et je ne parle pas de Poissy. Tout est possible en vallée de Seine. Il est certain que Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc et Vélizy s'en sortent mieux, mais mon inquiétude est grande pour la vallée de Seine jusqu'à la communauté des deux rives de Seine. Avec vous tous, je soutiens très fort nos dossiers d'infrastructure auprès du Gouvernement, mais le département des Yvelines a un vrai rendez-vous en 2013 avec son histoire : si nous manquons cette échéance pour les infrastructures, c'est le développement économique à terme qui sera fondamentalement remis en cause.

Je vous demande donc de passer au vote du budget.

M. DELIGNE – La somme annoncée pour les collaborateurs de cabinet ne contient-elle pas un zéro de trop ?

M. LE PRESIDENT – On m’a déjà interrogé. Mais la communication de la culture a été renvoyée sur le budget global. Mais c’est le même chiffre que l’an dernier.

En application de l’article L 3312-1 du Code général des Collectivités territoriales et de l’Instruction M 52 sur la comptabilité des départements.

I. Vote du budget principal :

Je vous propose d’adopter le budget primitif 2013 :

- par nature conformément à la délibération du 10 juillet 2003.
- par chapitre budgétaire pour vous permettre de vous prononcer sur chacun d’entre eux, conformément à l’article L.3312-1 du CGCT.

* Equilibre général du budget principal :

Mouvements réels et d’ordre 1.405.349.700,68 euros.

Mouvements d’ordre 128.485.607 euros.

Mouvements réels et mixtes 1.276.864.093,68 euros.

* Section d’investissement : 380.989.488,68 euros.

Réels et d’ordre

* Section de fonctionnement : 1.024.360.212 euros.

II. Vote des budgets annexes :

Je vous propose d’adopter maintenant chaque budget annexe (en recettes et en dépenses) :

En M22

Maison de l’Enfance Yvelines 7.284.223 euros.

Centre Maternel Porchefontaine 4.306.327 euros.

En M52

Musée départemental Maurice Denis « Le Prieuré » 2.414.309 euros.

Institut de Formation Sociale des Yvelines –

École départementale de puériculture 1.328.970 euros.

III. Vote de la délibération :

Outre les informations budgétaires que je viens d’énumérer, je vous propose de statuer sur les points suivants :

- 1) le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties arrêté à 182,6 millions d’euros.
- 2) l’emprunt d’équilibre : 155,5 Millions d’euros.
- 3) Confirme à 1,50% le taux directeur d’évolution maximum des enveloppes budgétaires déterminant les prix de journée 2013 des établissements sociaux et médico-sociaux habilités et tarifés par le département, dont :
 - a) pour le secteur des personnes âgées : dans la limite des 1,50% précités, 1,30% au titre des reconductions des budgets et 0,20% au titre des mesures d’ajustement,

- b) pour le secteur des adultes handicapés : dans la limite des 1,50% précités, 1,24% au titre des reconductions des budgets et 0,26% au titre des mesures d'ajustement,
 - c) pour le secteur protection de l'enfance : dans la mesure de 1,43% au titre des reconductions des budgets
- 4) l'affectation aux collaborateurs de cabinet d'une somme de 649 819 euros au titre de l'exercice 2013
 - 5) les nouvelles modalités financières pour le versement des subventions

L'amendement présenté par le rapporteur du dossier est adopté.

Le budget primitif 2013, amendé, est adopté avec une abstention (Mme Mary) et 10 voix contre (les autres membres du groupe des élus de gauche)

Création du CDOR Plus

M. LE PRESIDENT – J'ai tenu à vous faire remettre un portrait du logement en Yvelines en 2012 réalisé par les services du Conseil général et surtout par l'ADIL 78, notre agence départementale d'information sur le logement. Cette étude par territoire est remarquable.

MME BOUTIN, *rapporteur* – Je remercie la commission des Contrats de m'avoir confié le rapport de ce dossier important.

A titre personnel, je voudrais d'abord dire que la décision de faire passer de 20 % à 25 % le quota de logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU va avoir des conséquences très lourdes et va mettre beaucoup de communes dans des situations très difficiles au point de risquer, et je le dis en tant qu'ancienne ministre du logement, d'aboutir à un blocage. Je regrette aussi, dans la même qualité, que la majorité de l'époque n'ait pas voulu inclure l'accession sociale à la propriété dans ce quota.

A mon tour, je salue le travail de l'ADIL 78, créée à l'époque où j'étais ministre du logement.

M. LE PRESIDENT – Et que vous étiez venue inaugurer.

MME BOUTIN – Absolument, et c'est un très beau travail qu'ils ont réalisé.

Ce rapport a pour objet de poursuivre la politique en faveur du logement. Engagée de façon volontariste depuis six ans, elle a permis une hausse de 50 % des constructions. C'est néanmoins insuffisant, étant donné le défi auquel nous devons répondre. Il est donc proposé que le Département amplifie son action par une politique de logement renouvelée, élaborée après évaluation de la politique précédemment menée.

Le Conseil général des Yvelines a choisi dès 2006 de s'engager dans une politique innovante et puissante de relance du logement, en lien étroit avec l'établissement public foncier départemental créé conjointement.

La politique du logement repose ainsi sur deux points légitimant son action : le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines ou SDADEY, et la politique contractuelle, garantie d'une action concertée et pragmatique avec les collectivités locales.

Un nouvel instrument de la politique contractuelle départementale vis-à-vis des collectivités locales, a ainsi été créé avec le contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR), permettant d'apporter une aide financière départementale, en contrepartie globale des conséquences financières de l'effort de construction. Nous proposons d'aménager ces CDOR. Notre politique est fondée sur une logique d'aménagement du territoire dont le maire constitue le pivot. Un bilan à mi-parcours

montre les effets puissants de cette politique départementale sur le rythme de construction. Celui-ci, atone au début des années 2000, a très fortement augmenté, avec un bond de 50%. Il atteint en moyenne 6 300 logements par an depuis 2006.

Les 101 contrats signés portent sur la construction de 37 834 logements familiaux entre 2006 et 2013, dont 36% à caractère social. Il faut donc cesser d'avoir une vision négative de la construction sociale dans les Yvelines. Les objectifs départementaux de construction neuve, établis à 6 000 logements, ont été dépassés sur la période 2006-2011, avec en moyenne 6 300 logements commencés par an. Les objectifs de diversification ont également été atteints avec la programmation de 28 % en logement locatif social soit 10 500 logements et de 8 % en accession sociale soit 3 078 logements.

L'aide financière versée par le Département - 142 millions d'euros à ce jour - a concouru, outre au financement des équipements liés à l'arrivée d'une nouvelle population, à la sortie de ces opérations de logement social. L'appui de L'EPFY est précieux dans l'élaboration et la mise en œuvre des opérations de logements. Pour compléter le panel d'opérateurs nécessaires à un développement du territoire par des projets de qualité, le Conseil général a créé en 2009 une SEM, Yvelines Aménagement.

Dans la zone à dominante rurale définie au SDADEY, 16 CDOR ont été signés avec les communes exclusivement pour accompagner la création de logements locatifs sociaux. Encore une fois, la préoccupation sociale du Département est sensible en ce qui concerne le logement comme dans tous les domaines de notre activité et au-delà.

La politique du Département a également investi le champ de l'offre de logements spécifiques, en déployant des aides aux opérateurs sociaux pour la création de résidences sociales et étudiantes. 1 600 places ont ainsi été financées et à l'horizon 2013, ce seront 3653 places qui pourront être proposées aux étudiants, soit une augmentation de 61 %.

Ces évolutions montrent la nécessité de se mobiliser fortement sur la section sociale intermédiaire de l'offre. La préservation des espaces naturels et la polarisation du développement sur un réseau de villes - les pôles structurants - pour assurer un développement équilibré des Yvelines. Une légère baisse du rythme de consommation des espaces naturels est observée, qui correspond à cette volonté. Depuis 2006, les évolutions institutionnelles s'accélèrent. La plus importante est la montée en puissance des intercommunalités. Les nouvelles intercommunalités doivent asseoir le cas échéant une politique du logement, et se doter de cas échéant d'un programme local de l'habitat (PLH).

La nouvelle politique départementale du logement s'inscrit dans une politique d'aménagement équilibré et met ainsi en œuvre les orientations du SDADEY, notamment la relance de l'offre de logement, et l'exigence d'une programmation de logement de qualité.

Les objectifs de notre politique renouvelée sont de poursuivre la relance de l'offre de logements neufs, en soutenant tous les types de logements et en donnant sa place à l'accession sociale à la propriété. Nous voulons promouvoir des filières innovantes de production de logements et diversifier le logement pour tous les publics en nous appuyant sur des partenariats locaux adaptés et renouvelés.

Nous voulons ensuite accompagner la rénovation urbaine, proposer une politique lisible et coordonnée de l'amélioration de l'habitat. Celle-ci constitue un axe historique de la politique du logement du Conseil général. Elle renforce d'autres actions qu'il mène comme la politique de revitalisation des centres villes, l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, - notre approche du handicap est globale, elle ne se limite pas à l'aide à la personne - et l'aide au maintien des plus démunis.

Ce dossier vous propose quatre actions. La première consiste à faire évoluer le CDOR, instrument phare de la politique contractuelle départementale vis-à-vis des collectivités en CDOR Plus. Ce nouvel outil, ciblé sur les communes urbaines et pôles structurants du Département, poursuit les objectifs de relance du CDOR, mais en l'adaptant de façon à appréhender plus finement les orientations du SDADEY ; à outiller le maire pour optimiser le dialogue et la négociation avec les

opérateurs immobiliers ; à garantir l'effet de l'aide financière du Conseil général sur la réalisation des projets de développement.

Le CDOR Plus est négocié sur la base d'un diagnostic territorial complet, partagé avec la commune, donnant lieu à la définition d'enjeux de développement cohérents avec ceux du SDADEY. D'une part, il fixe les engagements de production de logements diversifiés à commencer sur 5 ans. D'autre part, il détermine le programme précis d'opérations dites « cibles », sur lesquelles les collectivités et le Conseil général s'investissent ensemble pour assurer une sortie opérationnelle de qualité, répondant pleinement aux enjeux identifiés. L'aide financière, de 7 500 euros par logement commencé, est calculée sur le nombre de logements des opérations cibles. Cette aide n'est pas exclusive des contrats de droit commun, finançant les équipements et l'aménagement des communes.

En second lieu, nous proposons un nouveau contrat à l'échelle de l'agglomération pour des publics spécifiques. Il s'agit d'élargir le cadre partenarial, pour y impliquer les collectivités et aboutir à des projets à haute valeur qualitative. Le Conseil général se place alors comme partenaire des collectivités, dans la définition de leurs projets et leur concrétisation. Il positionne ainsi son action dans le cadre d'un partenariat établi en amont des projets, permettant la participation des acteurs à leur définition, dans le respect des orientations du SDADEY. Le règlement du dispositif en faveur des publics spécifiques sera proposé lors d'une prochaine Assemblée départementale.

Ensuite, nous proposons un nouveau contrat intercommunal accompagné d'un appel à opérateurs pour le logement social en milieu rural. Il sera à élaborer en lien avec les communes de l'intercommunalité. Ce contrat basé sur les orientations du SDADEY, vise en premier lieu, une diversification de l'offre de logements par des programmes de logements locatifs sociaux et en second lieu, une maîtrise du développement urbain. Dans ce cadre partenarial, le Conseil général va engager une consultation auprès d'opérateurs de logements sociaux visant à poser les jalons d'une programmation fiable par mutualisation et effet d'échelle.

En quatrième lieu, le Département se propose de renforcer l'ingénierie des communes et l'animation autour des projets. Il sera ainsi proposé, lors d'une prochaine assemblée départementale, de réviser le dispositif Expertise Habitat mis en place en 2006 afin de redéfinir la cible des études subventionnables.

Le calendrier des délibérations relatives à la nouvelle politique du logement est le suivant : aujourd'hui, 21 décembre 2012, cette délibération sur la nouvelle politique départementale en faveur du logement et Règlement du CDOR Plus ; pendant l'hiver 2012-2013, le règlement du contrat de développement de l'offre de logement en faveur des publics spécifiques et le règlement du contrat et l'appel à opérateurs pour le développement du logement social en milieu rural ; le règlement révisé du dispositif Expertise Habitat ; au Printemps 2013, le cahier du SDADEY ; à l'été 2013, la politique d'amélioration de l'habitat.

La commission des contrats avec les communes et leurs établissements a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il vous est proposé un amendement pour corriger une erreur de plume : dans le règlement du CDOR Plus, à l'article II-3, tableau de la page 6, dans l'exemple 3, le nombre de logements finalement réalisé est de 450 et non de 400.

M. LE PRESIDENT – J'espère que chacun mesure l'intérêt et l'honneur d'avoir une ancienne ministre du logement pour rapporter cette délibération. Cela illustre aussi combien notre Département s'est emparé de cette compétence qui n'était pas la sienne initialement, pour en faire un outil extraordinaire que beaucoup nous envient.

M. DELIGNE – la seule chose que je ne partage pas, c'est l'introduction de madame la rapporteur sur le quota de logements sociaux.

Je souhaiterais d'abord rappeler que l'existence d'un dispositif CDOR était loin d'aller de soi il y a encore quelques années. Pourtant il était indispensable, tant le niveau de construction de logements dans les Yvelines était faible entre 2000 et 2004 et tant les déséquilibres entre collectivités du département étaient frappants. Nos prédécesseurs comme Roland Nadaus s'étaient fait très tôt les défenseurs d'une politique volontariste en matière de logement ; nous avons continué par la suite à affirmer cette position. Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous féliciter de l'existence d'un tel dispositif.

Mais si les objectifs qui ont présidé à la mise en place du CDOR étaient louables, les critères d'éligibilité demeuraient plus qu'injustes. La notion de « période de référence » constituait en effet une anomalie : les collectivités ayant déjà fait de gros efforts de construction se voyaient pénalisées, tandis que celles qui avaient peu ou pas construit étaient certaines d'être aidées. En somme, il s'agissait d'une prime au mauvais élève.

Depuis 2008, nous n'avons donc eu de cesse de dénoncer le caractère injuste de cette répartition. Après trois ans d'intervention, nous avons enfin obtenu la révision des critères d'éligibilité et un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir à la mise en place, à partir de 2013, d'une « nouvelle génération de CDOR », le CDOR Plus.

Ce groupe, auquel nous avons participé, a travaillé activement au cours de l'année 2012. Les échanges y ont été constructifs et je tiens à cet égard, avec mon ami Jean-Louis Barth, à remercier Philippe Tautou, qui a animé ce groupe.

Les résultats obtenus sont très positifs : La période de référence a enfin été supprimée. Désormais, les CDOR pourront aussi être attribués aux communes ayant un taux de construction au moins deux fois plus élevé que le niveau départemental entre 2000 et 2004. Reconnaissons que c'est plus équitable.

Remarquons également que la notion de mixité sociale, que nous n'avons cessé de défendre, est prise en compte puisque l'effort prioritaire pour le locatif social et l'accession à la propriété aidée est affirmé. C'est une bonne chose : il est en effet plus qu'indispensable de répondre aux besoins de logements sociaux dans les Yvelines, car 66% des franciliens pourraient y prétendre.

Autre point de satisfaction, la distinction opérée entre les CDOR communaux et intercommunaux. Il nous semble en effet cohérent que les premiers concernent les logements dits ordinaires et que les seconds prennent en compte les logements spécifiques.

Les subventions seront accordées dans le cadre d'opérations cible négociées. C'est pourquoi nous resterons attentifs à ce que les équilibres de mixité sociale soient respectés pour chaque CDOR local. Nous veillerons également à ce que l'offre de logements soit répartie de manière équilibrée sur l'ensemble du département. Au fond, avec le SDADEY et l'accent sur le rural, on sait que nous sommes dans cette voie. Mais l'esprit des négociations restera très important.

Nous participerons par ailleurs avec les mêmes objectifs, la même volonté et les mêmes exigences au travail qui nous reste à faire pour définir les CDOR ruraux. Des réunions sont déjà programmées. Vous l'avez compris, le groupe des élus de gauche votera en faveur de cette délibération, qui inclut les avancées que nous demandions.

Enfin, permettez-moi de m'étonner de ce que la communication du Département ait précédé la présentation du rapport, du débat et du vote. Cette communication est très claire et bien écrite. Mais il est dommage d'avoir essayé d'égratigner le Gouvernement. Ce n'était pas utile dans un débat de cette importance. Si certains ont des inquiétudes sur la future loi, les miennes, en priorité, sont pour les habitants qui ont besoin d'un logement. Je le répète, 66 % des Franciliens auraient droit à un logement aidé. En groupe de travail, et je remercie encore une fois Philippe Tautou, nous avons essayé, sur ce sujet majeur, de trouver ensemble les dispositifs les plus efficaces. Communiquer après les débats aurait été plus respectueux des élus. Mais cela ne changera rien sur le fond de mon propos. Nous voterons pour cette nouvelle génération de CDOR et ne manquerons pas de participer

de façon positive au travail qui ne va se poursuivre. Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir accepté que nous puissions le faire collectivement.

M. VANDEWALLE – J'approuve la poursuite de cette politique qui a permis de développer considérablement l'offre de logements dans le département. Mais il faut veiller à la cohérence des politiques publiques. Je souhaiterais donc qu'on procède à un réexamen de ce dispositif lorsqu'on disposera du nouveau schéma d'aménagement de la région Ile-de-France, de sorte qu'on s'assure de cette cohérence entre le développement du logement, l'offre de transports et l'emploi. Ce n'est rendre service à personne que de créer des logements s'il n'y a ni transports ni emploi.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes bien d'accord et c'est ce que j'ai dit à propos de la Seine aval.

M. BEL – Je vais dans le même sens. L'Etat est pluriel et c'est par segment qu'il impose des obligations aux communes. Au maire ensuite à faire la synthèse, car ce n'est plus le préfet ou le sous-préfet qui la fait. Ainsi on réclame la construction de 70 000 logements par an en région parisienne, dont 9 000 dans les Yvelines. Mais on ne pose pas la question des déplacements. Comme on est en train de renoncer à tous les transports nouveaux dans les Yvelines, est-il raisonnable d'augmenter à ce point le nombre de logements ? C'est une vraie question.

D'autre part, il n'y a pas de synthèse non plus entre cette demande de logements et les lois Borloo sur l'environnement. En appliquant ces dernières, il convient de conserver pour l'avenir les zones non bâties qui subsistent. Or, par exemple, le préfet nous oblige à construire la plaine de Montesson en nous opposant le rapport Marniquet. Mais nous ne pouvons pas bâtir 6 000 logements de plus dans cette plaine, qu'il faut conserver pour un usage agricole. L'alternative est d'accepter de densifier le bâti existant. Seulement, une fois qu'on a déjà densifié le cœur de ville, on peut difficilement recommencer. De la sorte, les équations qu'on nous propose pénalisent ceux qui ont déjà agi. Enfin, concernant l'emploi, on augmente de façon énorme la taxe sur les bureaux, ce qui va contre l'emploi. Donc à l'ouest, pas de développement, augmentation des taxes contre l'emploi, mais volonté de construire des logements. Il y a un moment où cela devient incohérent. Le ministère des Finances y va de son côté : plus on bâtit, moins on a de DGF par habitant. A Montesson, nous avons augmenté la population de 60 % en 30 ans, et nous avons une DGF de 120 euros par habitant, la plus faible du département. La DGF ne représente ainsi que 20 % de la masse salariale de la ville, qui doit se trouver d'autres moyens.

Sur un plan strictement financier, la tentative d'éliminer l'établissement public foncier des Yvelines, qui est un pilier de la construction, est aberrante. C'est grâce à cet outil qu'on a fait passer la construction de 3 600 à plus de 7 000 logements par an. On veut le noyer dans l'établissement régional pour, j'en prends le pari, pomper l'argent à l'ouest et l'injecter à l'est. Nous n'aurons plus rien chez nous.

Il y a donc une incohérence majeure des politiques de l'Etat. Il serait sain de lui rappeler qu'il a une obligation de synthèse à l'égard des maires. Ce n'est pas à ces derniers de faire la synthèse des obligations imposées par les différents ministres.

Cela étant, je considère le CDOR Plus comme très positif. Je reconstruirai ma ville sur la ville et je remplirai les objectifs du CDOR Plus.

M. LE PRESIDENT – On sait combien le sujet tient à cœur à Jean-François Bel et on ne peut pas le lui reprocher.

M. TISSIER – Comme tout le groupe de gauche, je suis très satisfait des améliorations du CDOR. Mais je reprends le propos de Jean-François Bel : quand on veut éviter l'étalement urbain et qu'on reconstruit dans le tissu déjà urbanisé, la dotation apportée par le CDOR est déjà absorbée par la surcharge foncière. Mais ce n'est pas un reproche, le dispositif est consensuel et excellent.

M. LE PRESIDENT – Densifier les centres-villes est un exercice très difficile, j’ai pu le constater encore à Croissy. Il s’agit d’un travail très minutieux d’acquisition de parcelles, avec des relations forcément conflictuelles. C’est un parcours du combattant.

M. LEBRUN – Est-ce que la dotation CDOR peut servir à payer les frais d’avocat suite aux recours des riverains ? (*Rires*)

M. LE PRESIDENT – Quand je m’occupais d’urbanisme pour la ville de Versailles, j’ai même vu des conflits purement financiers entre promoteurs et riverains qui mettaient certains projets en péril. Cette délibération me tient à cœur, vous le savez. J’ai tenu à vous la présenter dès la fin de 2012, même si nous avons encore un peu de temps. En effet les 101 CDOR de première génération vont être clôturés au 31 décembre 2013. La moitié d’entre eux sont en cours, certains en difficulté pour diverses raisons. J’ai souhaité que les opérations décalées puissent bénéficier du CDOR Plus. L’objectif n’est pas de pénaliser les maires, mais de favoriser la construction de logements.

MME BOUTIN – Voulez-vous dire qu’un CDOR qui n’est pas terminé pourrait devenir un CDOR Plus ?

M. LE PRESIDENT – Exactement, pour la partie qui reste à réaliser, en raison de la difficulté à atteindre les objectifs du CDOR. Une cinquantaine de CDOR ne sont pas achevés, souvent en raison de la crise et de la frilosité des promoteurs.

Je tiens à rappeler, en réponse à François Deligné, le rôle essentiel qu’a joué Pierre Bédier. Au départ, il s’agissait de pousser à construire les villes qui refusaient de le faire sur leur territoire, et qui n’avaient pas de culture du logement social, pas de pénaliser les bons élèves. Il est vrai qu’il était nécessaire de faire évoluer les CDOR en supprimant la fameuse période de référence. Mais elle était indispensable au départ. L’affirmation de la mixité sociale est fondamentale. L’essentiel de la population a en effet droit au logement social et grâce à la politique mise en œuvre dans les CDOR, on ne peut distinguer un logement en accession à la propriété et un logement social, tellement la qualité est identique. En revanche, ce qui m’inquiète c’est la loi que vient de voter le Parlement : avoir porté de 20 % à 25 % le pourcentage de logements sociaux en un si court laps de temps, sans mesure d’accompagnement ni échelonnement, va contraîner des communes à construire, sur les 15 prochaines années, 100 % de logements sociaux. C’est irréalisable et ce serait, pour les maires, se faire hara-kiri lors des prochaines élections ! Récemment encore plusieurs maires me disaient combien il leur était difficile de faire accepter par leur propre majorité au conseil municipal la construction de logements sociaux, pourtant de qualité et très bien intégrés. Comment annoncer pour les deux prochains mandats que tous les logements construits seront des logements sociaux ?

M. DELIGNE – Le délai est 2025.

M. LE PRESIDENT – Mais arriver à 25 % est inconcevable. C’est vraiment vouloir décourager les bonnes volontés qui se manifestent. Et dans des communes pavillonnaires, où trouver les terrains nécessaires ? Nous sommes parvenus à faire prendre conscience de la nécessité à certains qui n’y étaient pas sensibles, grâce à la volonté exprimée par l’assemblée départementale et grâce à nos deux outils, l’Etablissement public foncier départemental et Yvelines aménagement. Sans cela nous n’aurions pas pu atteindre une moyenne de 6 300 logements par an. Tout le monde a bien conscience qu’il faut construire, et que les infrastructures sont fondamentales.

Le nouveau dispositif est mis en place jusqu’en 2020 : c’est affirmer clairement que pour nous, le logement est prioritaire, même si la solidarité l’est tout autant. En effet, le logement est aussi un facteur d’attractivité pour que des entreprises s’implantent dans les Yvelines. La proximité entre

logement et travail devient fondamentale. Si l'on ne peut offrir du logement les entreprises ne viennent pas.

Enfin, comme François Deligné a tenu à le remercier, je tiens à mon tour à féliciter pour son action forte et courageuse Philippe Tautou, qui vient d'être élu à la tête de la communauté des deux rives de Seine.

Comme y a insisté Christine Boutin, le maire est le pivot de ce dispositif. Mais nous avons adopté le SDADEY et les projets doivent être en conformité avec lui. Ce schéma départemental doit aussi évoluer, en fonction des injonctions de la Région, pour qu'il y ait adéquation du document régional et du document départemental. Evidemment, le Département ne peut apporter un financement lourd. Cependant, on passe à 7 500 euros au lieu de 5 000 euros. Alors que le budget est extrêmement contraint, cela témoigne de la force de notre engagement. Mais il y aura un copilotage et Daphné Boret, directrice du développement territorial a préparé en ce sens ce remarquable document qui fera date dans la vie de l'Assemblée.

L'amendement proposé par le rapporteur est adopté.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec le SDIS

M. SOLIGNAC, *suppléant* M. RICHARD, *rapporteur* – Il vous est proposé une convention de financement avec le SDIS qui comporte trois volets : une subvention d'investissement de 700 000 euros pour aider à la mise aux normes des casernes ; une subvention de fonctionnement liée à la formation en milieu scolaire ; enfin, le calendrier de paiement de cette subvention annuelle.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Alexandre Joly qui, outre qu'il est pompier volontaire, a la lourde charge du SDIS. Maurice Solignac vous a rappelé l'importance du budget. En 2013 sera inaugurée la caserne de Chanteloup et on posera la première pierre de la caserne de Méré. Il y a 15 jours, en présence du Préfet, j'ai inauguré la caserne de Bréval.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Partenariat avec le CRDP pour développer les tablettes numériques

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Le présent rapport vous propose de nous associer à une nouvelle expérimentation de tablettes numériques dans 10 écoles primaires d'Elancourt et 4 collèges publics et d'approuver à ce titre une convention de partenariat avec l'association Initiatives Terrain d'Elancourt, porteuse du projet, et le Centre Régional de Documentation Pédagogique chargé de son évaluation. Une participation départementale de 50 000 euros est proposée.

C'est la deuxième opération que nous soutenons, après une première expérimentation dans deux collèges, Darius Milhaud à Sartrouville et Gagarine à Trappes, à l'initiative du groupe Orange, et impliquant l'Education nationale, qui concerne aussi le Val d'Oise et la Sarthe. Elle est en cours pour deux classes de sixième. Cette fois, le financement est assuré largement par le FEDER, fonds européen, qui accorde 76 000 euros. La ville d'Elancourt a doté les écoles primaires de 160 tablettes mobiles et on pourra voir comment se fait le passage aux collèges de Maurepas et Elancourt. Le collègue Louis Lumière à Marly-le-Roi, proche du CRDP et le collègue Auguste Renoir, qui vient d'ouvrir, participent également à cette opération. Le coût global est de 145 866 euros. Il reste à charge à l'association d'Elancourt 24 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Notre département reste très en pointe dans le domaine des technologies.

M. FOND – Je confirme que l'expérience est très intéressante dans les collèges. Elle le sera sans doute aussi pour les primaires. Nous sommes dans une révolution, qui profitera de l'extension du haut débit dans tout le Département. Cela permet aussi de rester compétitif pour la population et les entreprises que de parvenir à développer des outils de ce type dans les écoles. Le partenariat avec l'Education nationale fonctionne très bien puisqu'elle a mis en place des structures spécialisées. Il faudra amplifier cette politique dans les années qui viennent.

M. LE PRESIDENT – Puissions-nous avoir les moyens de notre politique...

MME MARY – Je partage tout à fait cet avis positif. Mais je ne vois pas bien l'utilité de passer par une association. Les 36 écoles et les trois collèges de ma commune sont équipés de TNI, sans recours à une association.

M. LEQUILLER – C'est un cas spécifique. Le maire d'Elancourt a voulu monter cette opération par l'intermédiaire d'une association.

MME MARY – Si l'on en croit le maire d'Elancourt, sa commune est parmi les meilleures pour l'équipement en TNI. J'ai l'impression de ne pas tout comprendre. Comme j'aime comprendre avant de voter, je ne voterai pas cette délibération.

M. DELIGNE – En commission nous avons aussi posé la question des objectifs. Sur ce point, nous avons la réponse : il s'agit d'une expérimentation sur le lien entre le primaire et le collège. En revanche, je partage la remarque de Jeanine Mary sur le montage, que j'ai du mal à comprendre.

M. LE PRESIDENT – Nous avons également comme partenaire le CRDP. D'après les services, cette opération a aussi une vocation d'accompagnement extrascolaire pour les familles. Il reste vrai qu'on aurait pu accorder notre aide à la commune.

M. LEQUILLER – En tout cas c'est vraiment une expérimentation exemplaire qui a été menée à Elancourt. L'Education nationale est très impliquée et cela a permis l'extension à deux autres établissements du Département. Celui-ci a tout intérêt à participer à une opération avec le CRDP et l'inspecteur d'académie.

M. LE PRESIDENT – La signature du contrat par l'inspecteur d'académie me rassure.

M. SYLVESTRE – Nous avons posé la question en commission. Je pensais vraiment que la commune allait s'impliquer, mais j'avoue que ce montage ne me satisfait pas. Notre groupe s'abstiendra.

M. LEQUILLER – La commune s'implique totalement. C'est elle qui a payé toutes les tablettes dans les écoles primaires. Elle est donc pleinement dans son rôle.

M. DELIGNE – Sur la démarche d'expérimentation, il n'y a rien à dire. Sur le montage, je préfère m'abstenir.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec onze abstentions (groupe des élus de gauche).

Pôle universitaire technologique du Mantois

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Voilà un exemple de dépense sociale pour dynamiser, nous l'espérons, le territoire de la Seine aval. Le pôle universitaire de Mantes est une antenne de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines où l'on a privilégié dès le départ la mécanique et l'écologie industrielle, qui répondent à des besoins locaux. Dans l'objectif de réunir sur un seul site l'ensemble des composantes de cette université, une première tranche de travaux a eu lieu pour 5,8 millions d'euros, afin d'installer l'IST. Il est proposé d'ouvrir une deuxième tranche en faveur de l'IUT. Ce projet important se fera en deux phases. La première concerne un bâtiment de 5 400 mètres carrés pour accueillir une partie des installations. Le coût global de l'opération est de 29 millions d'euros, dont 8,7 millions à la charge du Département qui aura la maîtrise d'œuvre, pour la première fois.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette opération, dont le coût est élevé, est très attendue dans le Mantois. Le jury devrait se réunir pour choisir l'architecte à partir de janvier 2013. Les travaux commenceraient début 2015 pour 18 mois, avec une ouverture à la rentrée scolaire 2016.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – Exercice 2012

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Le dossier de la péréquation de la taxe professionnelle, toujours sensible, a fait l'objet d'une réflexion, dans la commission, d'un petit groupe d'une dizaine de membres. Il y a eu en effet une modification importante dans la définition des critères du potentiel financier, qui entraînait des changements très importants dans la répartition entre communes. Il ne nous a pas été possible de fixer des modalités plus élaborées, telles que le souhaitait la commission. Il vous est donc proposé une répartition sur la base des critères de 2011, qu'il est inutile de rappeler. La dotation départementale est en baisse sensible, l'Etat ayant considéré qu'un certain nombre d'erreurs étaient commises au niveau national. Le vote d'aujourd'hui permettra aux maires d'intégrer ces crédits dans leur budget de 2013. Nous aurons largement le temps de réunir la commission pour les attributions à faire courant 2013 et qui figureront dans les budgets 2014 des communes.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie d'emprunt à l'Immobilière 3 F pour une opération à Issou

M. DELAPORTE, *rapporteur* – La SA d'HLM Immobilière 3F sollicite la garantie départementale à hauteur de 50 % des prêts d'un montant total de 4,9 millions d'euros pour le financement d'une opération de construction de 40 logements sociaux à Issou. Il est proposé d'octroyer cette garantie pour 2 453 000 euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie d'emprunt pour une construction-réhabilitation à Mantes-la-Jolie`

M. DELAPORTE, *rapporteur* – L'association « Jeunesse Culture Loisirs et Technique JCLT » sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % d'un prêt d'un montant total de 2,15 millions d'euros pour le financement d'une opération de construction-réhabilitation de la Résidence Jean Vilar à Mantes-la-Jolie.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation

M. SOLIGNAC, suppléant, M. BARTH, *rapporteur* – Le fonds de péréquation départemental est alimenté par la perception des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux et est perçu par les communes de moins de 5 000 habitants non classées comme stations de tourisme. 193 communes sont concernées, pour un montant total de 15,6 millions d'euros. Ce fonds est réparti entre les communes suivant un barème établi par le Conseil général en prenant en compte des critères fixés par la loi. Comme pour la péréquation de taxe professionnelle, nous conservons nos critères qui sont le potentiel financier, la longueur de la voirie et la population. Ce fonds, qui repose sur les droits de mutation perçus deux ans auparavant, est en sensible augmentation. Pour les communes, cette hausse sera en moyenne de 15 %. Pour certaines, c'est beaucoup plus, suite à l'intégration de délaissés dans la voirie communale qui a joué sur le deuxième critère.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vacations du personnel

M. WANE, *rapporteur* – En 2012, nous avons adopté une revalorisation des vacations pour les orthophonistes et pour les animateurs culturels. Il vous est proposé cette fois de revaloriser le montant des vacations des médecins spécialisés de 26 à 31 euros ; pour les médecins titulaires, de 23,5 à 28 euros ; pour les généralistes de 21,5 à 26,5 euros ; pour les conseillers conjugaux de 15 à 16 euros. La hausse est modulée aussi pour les autres intervenants de la Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé et les intervenants des écoles départementales.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Indemnité au payeur départemental

M. LEBRUN, *rapporteur* – A la suite du départ de Catherine Bobin et de l'arrivée d'Anne-Marie Fourmestraux comme payeur départemental, il vous est proposé de fixer l'indemnité de conseil annuelle à 6 350,69 euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à l'UDAC 78

M. LE PRESIDENT – M. le Préfet a eu la bonne idée de réunir hier dans les salons de la préfecture tous les porte-drapeaux du département, soit près de 200 personnes. Je les ai remerciés en votre nom pour leur présence lors des manifestations commémoratives et aussi des enterrements.

M. WANE, *rapporteur* – L'Union départementale des Yvelines des Associations de Combattants et Victimes de Guerre sollicite l'attribution d'une subvention pour financer des aides et secours qu'elle accorde lors de commissions d'attribution, aux bénéficiaires suivants, domiciliés dans le Département : les anciens combattants, leurs veuves et veufs, les pupilles de la Nation, tous les ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité. Il vous est proposé de lui allouer une subvention de 3 000 euros, au titre de l'exercice 2012,

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Admission de créances en non-valeur

M. LEBRUN, suppléant, M. RICHARD, *rapporteur* – Il vous est proposé régulièrement, pour des montants assez significatifs, d'admettre des créances en non-valeur, suite aux tentatives infructueuses du payeur départemental pour recouvrer ces sommes. Pour l'exercice 2012, le montant total est de 435 698,93 euros. Il s'agit essentiellement, au titre de l'action sociale, de l'obligation alimentaire pour 127 417,52 euros et de versements indus de 237 657,27 euros au titre de l'Action insertion –RMI pour des personnes qu'on ne retrouve plus ou qui sont insolvables. Pour autant, les actions ne sont pas totalement éteintes. Si l'on recouvre certaines de ces sommes, elles nous seront versées en recettes.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit quand même là de sommes non négligeables.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Comité des œuvres sociales des personnels de la Préfecture et du département des Yvelines

M. LE PRESIDENT – Le dossier des relations avec le COSSPPDY est difficile. J'y ai travaillé et la secrétaire générale a travaillé avec son homologue de la préfecture. Nous souhaitons recouvrer le bâtiment qui accueille le restaurant du personnel. M. le préfet est à la recherche d'un local en centre-

ville apte à recevoir la restauration du personnel de l'Etat, lequel ne peut obtenir de tickets restaurant, alors que le personnel départemental le peut, ce qui simplifie les choses. Pour notre part, nous souhaitons que la crèche se développe et nous devons réaliser des travaux importants dans la cuisine. Si vous avez connaissance de locaux adéquats, faites-le nous savoir.

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter une convention de transition pour l'année 2013, entre le COSPPDY, l'Etat et le Département, régissant le cadre de leurs relations. L'année 2013 sera mise à profit pour mettre en œuvre les décisions arrêtées par le Président du Conseil général et le Préfet relatives à l'accès et au financement des activités de restauration et de crèche.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Dans le cadre du présent rapport, vous sont proposés les contrats eau des communes de Rosay, Sonchamp, de la communauté de communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yveline, du syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Mauldre, du syndicat à vocation multiple de Bréval – Neauphlette – Saint-Illiers-le-Bois, du syndicat interdépartemental d'assainissement de la Région de la Montcient et les compléments aux contrats eau de la commune d'Orcemont, du syndicat intercommunal d'assainissement de Sartrouville - Maisons-Laffitte – Montesson – Mesnil-le-Roi, du syndicat intercommunal mixte de la Vallée Supérieure de l'Orge, pour un montant total de subventions de 1 024 190 euros à raison de 1 016 153 euros en investissement et de 8 037 euros en fonctionnement.

Ces subventions valent pour des études, au taux de 10 % et l'essentiel de la dépense correspond aux travaux de dépollution des eaux usées et pluviales, en particulier pour le syndicat à vocation multiple de Bréval – Neauphlette – Saint-Illiers-le-Bois qui perçoit environ 750 000 euros sur un total d'un million d'euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. SOLIGNAC – Ce rapport très bien fait indique le prix au mètre cube payé par les utilisateurs. On constate combien ce prix est variable dans les Yvelines : ici entre 1,50 euro et 4,50 euros le mètre cube.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats départementaux

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé deux contrats départementaux. Pour la commune d'Achères, le programme porte sur la reconstruction d'un centre de loisirs, la construction d'un restaurant scolaire et l'aménagement des espaces extérieurs du centre de loisirs. Sur un montant total de 2 100 000 euros, la subvention, plafonnée, serait de 525 000 euros. Comme je l'indiquais tout à l'heure, certaines communes ont renoncé à solliciter des subventions régionales. C'est le cas de Achères qui devait avancer rapidement sur ces dossiers. La Région n'était pas en mesure de

répondre à temps. En revanche, Achères demandera des subventions régionales pour d'autres projets, en 2014.

M. LE PRESIDENT – La commune conserve donc son droit de tirage sur la Région.

M. LEBRUN - Oui, mais en s'inscrivant dans des délais plus longs.

Pour la commune d'Auffargis, le programme porte sur cinq opérations dont la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. On sait que cette question se pose de plus en plus dans des communes qui ne sont pas forcément rurales. Les autres opérations sont des aménagements de locaux et équipements communaux. Sur un montant de travaux de 1 363 970 euros, la subvention du Département serait de 390 000 euros. Cette commune sollicite la Région pour 90 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Les maires le disent, la réactivité du Conseil général pour attribuer les subventions est très appréciée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats ruraux

M. JOUY, *rapporteur* – Les communes de Gressey, Guitrancourt et Prunay-en-Yvelines ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat rural.

Gressey souhaite aménager l'îlot du centre bourg qui regroupe l'ensemble des équipements communaux et les espaces publics de la commune. Cette requalification a pour objectif d'ouvrir l'îlot sur le reste du village, en y implantant trois nouveaux équipements, ateliers municipaux, parking paysager et espace détente tout en préservant le potentiel naturel du site.

La commune de Guitrancourt est membre de la nouvelle communauté de communes de Coteaux du Vexin. Elle souhaite réaménager la place du village où sont regroupées l'école, la mairie et l'église. Cette requalification d'espace public a pour vocation de valoriser le centre bourg en créant un îlot voué aux équipements, aux loisirs et aux jeux d'une part, et de sécuriser et ordonner les circulations piétonnes, vélos et automobiles d'autre part.

Prunay-en-Yvelines est membre de la communauté de communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines. La commune dispose d'une école, d'une bibliothèque, d'un local associatif, de terrains de sport et d'une salle polyvalente. Le précédent contrat portait sur l'aménagement d'espaces publics et la mise aux normes de la salle polyvalente.

Pour ces communes de moins de 1 000 habitants, le plafond de subvention est limité à 300 000 euros. Pour chacune, la subvention est de 105 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Bonification des taux de subvention des contrats départementaux

M. LEBRUN, *rapporteur* – Le règlement des contrats départementaux permet aux communes de plus de 2 000 habitants de bénéficier de l'aide financière du Département pour des travaux d'équipement. La subvention départementale s'élève alors à 30% du montant hors taxes de l'opération. Chaque

année, selon l'importance du nombre de logements sociaux, et du potentiel financier, certaines communes peuvent bénéficier d'une bonification de leur taux de subventionnement à 35 %. Dans la mesure où nous ne connaissons pas encore toutes les implications de la réforme qui a modifié le calcul du potentiel financier, il vous est proposé de conserver la bonification aux 21 communes qui la percevaient sur la base du potentiel financier de 2011.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à la majorité.

M. SAINT-AMAUX – Le Conseil général a travaillé sur le fonds de péréquation il y a deux ans et a continué à chercher des solutions en 2012, afin d'estomper les effets du potentiel financier, qui ne veut plus dire grand chose. Il n'en va pas de même quand on se contente de reprendre le potentiel fiscal ancien en repoussant la solution à plus tard. Je constate d'ailleurs qu'il y a une contradiction entre la participation à la péréquation en faveur des communes défavorisées et l'aide aux contrats, qui touche aussi les communes défavorisées. Certaines communes sont tantôt dans l'un ou l'autre cas. D'autre part, regardez la liste : ce sont souvent des communes qui acceptent d'accueillir des logements sociaux, et qui sont défavorisées. Aussi, le fait de placer le seuil de logements sociaux à 25 % peut faire protester certains, mais ceux qui ont déjà 40 % de logements sociaux ont aussi envie de dire que cela suffit et qu'il faut en faire ailleurs, où le quota n'est pas atteint. C'est rétablir un peu d'équilibre.

M. LEBRUN – Il n'y a pas vraiment de rapport entre la liste des communes défavorisées bénéficiaires du fonds de péréquation de la taxe professionnelle et celle-ci, pour lesquelles on utilise en plus le critère du taux de logements sociaux : de ce fait, il reste moins de communes. On neutralise le potentiel financier pour 2013 et on attend d'en connaître l'impact pour s'adapter.

M. SOLIGNAC – Il s'agissait de ne pas modifier les critères afin de pouvoir adopter la même logique sur les trois délibérations que ce critère concerne.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre dramatique national de Sartrouville

M. LE PRESIDENT – Nous sommes très fiers du centre dramatique national. Nous allons voir ce qu'apporte le nouveau directeur.

Mme Di Bernardo, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une seconde aide complémentaire à la commune de Sartrouville, pour la construction d'une salle de spectacles supplémentaire du théâtre de Sartrouville et des Yvelines – Centre dramatique national (CDN). Celui-ci constitue un équipement de première importance, tant par la qualité du projet artistique et culturel de l'établissement qu'en terme de rayonnement sur le territoire yvelinois et au-delà. Outre son activité de diffusion tout au long de la saison à Sartrouville même, le CDN est l'organisateur depuis 1997 de la Biennale de création théâtrale pour l'enfance et l'adolescence, Odyssées en Yvelines.

Cet équipement additionnel permettra d'offrir des espaces de répétition pour les spectacles produits par le Théâtre ou par des artistes accueillis en résidence ; de proposer une offre de spectacles nouvelle, davantage diversifiée et programmée à plus long terme ; de travailler à l'élargissement et au renouvellement des publics, à travers des actions de sensibilisation et de formation.

Le budget initial du projet était estimé à 4 200 308 euros H.T. Après la consultation des entreprises, il a subi un important dépassement par rapport aux estimations de départ, et atteint 5 123 331 euros H.T.

Cette opération bénéficie des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de la Région Ile-de-France. Cette dernière n'apportera pas d'aide complémentaire. Pour le Département, ce soutien financier, d'un montant de 116 482 euros, vient s'ajouter à un total de 1 420 518 euros d'aides votées en 2010 et 2011.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce dossier est pour moi exemplaire car j'y ai travaillé à la Troisième commission. Claude Sévenier puis Laurent Fréchuret étaient très attachés à cette seconde salle. Le terrain était réservé depuis le début. Mais, problème classique, on s'est trouvé face à une hausse des coûts. Ni la Région ni la DRAC n'étaient d'accord pour contribuer de nouveau. C'est encore notre collectivité qui, par son choix, peut permettre au projet de se poursuivre ou en remettre en cause l'existence. Comme j'avais porté ce projet pendant tant d'années, j'ai souhaité aider au maximum le CDN de Sartrouville.

M. FOND – Et c'est une bonne action ! Avec Jacques Saint-Amaux, nous sommes les deux plus pauvres du département et les aides que nous recevons sont essentielles. C'est un très beau projet qui permet la diffusion de la culture à un haut niveau de création, pas seulement à Sartrouville mais dans l'ensemble du département, en liaison avec la biennale, et bien au-delà en Ile-de-France. Je rappelle qu'il y a 37 centres dramatiques nationaux en France, c'est donc le haut du pavé.

Obtenir une réponse de la Région a été très long. Les fonctionnaires y obéissent aux élus, ce qui est normal. L' élu concerné est Julien Dray, tout est sur son bureau, mais on m'a souvent expliqué qu'on avait du mal à le joindre... Passons. Je n'ai aucune acrimonie, l'essentiel est que ce chantier se développe. Le Département pourra s'en réjouir.

M. LE PRESIDENT – Je m'en réjouis. Nous soulignons souvent que les Yvelines ont deux OIN, mais nous avons aussi deux scènes nationales, avec celle de Saint-Quentin-en-Yvelines, que je vous invite à fréquenter car sa programmation est exceptionnelle. Quant au CDN de Sartrouville, qui rayonne sur la partie nord, outre le festival Odyssées 78, sa programmation, extrêmement moderne, est digne de celle du théâtre des Amandiers à Nanterre.

Quand la nouvelle salle ouvrira-t-elle ?

M. FOND – En fin d'année.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Parcours éducatifs au château de Versailles

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – En apportant une subvention de fonctionnement de 52 000 euros, le Département poursuit son partenariat avec l'Etablissement public du Château de Versailles pour le développement des parcours éducatifs « Histoire, Art et Patrimoine ». Cette offre culturelle n'étant plus limitée au parcours « le musée parlant » du Musée d'Histoire de France, il est proposé en conséquence, d'adapter le dispositif départemental d'aide au déplacement des collégiens.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec le comité olympique départemental

M. JOLY, *rapporteur* – Nous logeons le comité départemental olympique gratuitement et nous lui demandons de changer de locaux. Le présent rapport a pour objet de vous proposer de fixer les conditions de mise à disposition de ces locaux, de renouveler le partenariat engagé entre le Département et cette association par une convention d'objectifs et de moyens 2012-2013 et de fixer à 30 000 euros le montant de la subvention au titre de l'exercice 2012.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sociétés historiques et archéologiques des Yvelines

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Le présent rapport propose d'autoriser l'émission d'un titre de recettes de 600 euros à l'encontre de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques des Yvelines, afin de réduire la subvention allouée par le Conseil général du 13 juillet dernier, l'association ayant fait savoir qu'une partie seulement des manifestations prévues serait réalisée.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération internationale

M. JOLY, *rapporteur* – Voilà un cadeau de Noël plus substantiel que le précédent. Le Département a déposé trois demandes de subvention auprès du ministère de l'intérieur dans le cadre de son appel à projets « Développement solidaire et migrations » clos en juillet 2012. Ces subventions, d'un montant global de 249 430 euros, concernent des projets de lycée technique au Togo, d'installations d'incinérateurs au Sénégal et un projet d'écotourisme au Liban) et ont la particularité d'associer au partenariat de coopération décentralisée en place des associations de migrants. C'est la deuxième fois que ce ministère nous accorde une aide assez importante.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT – C'est la reconnaissance de l'action que nous menons avec Jean-Marie Tétart. Lors de mon voyage au Bénin, l'ambassadeur de France avait indiqué que notre soutien, avec celui de la commune de Guyancourt, étaient exemplaires.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pacte territorial d'insertion

M. FOND, *rapporteur* – Le pacte territorial d'insertion est un document pluriannuel. Celui qui vous est présenté pour la période 2013-2015 a été élaboré tout au long de l'année avec nos principaux partenaires, la CAF, la MSA et Pôleemploi, avec lesquels la loi sur le RSA répartit les compétences. Dans la pratique, ces structures différentes, avec leur organisation et leurs outils informatiques

propres, ont beaucoup à faire pour produire un document qui ne soit pas une déclaration d'intention, mais un document concret.

Il dégage quatre grandes orientations : améliorer la qualité de l'accueil et de l'orientation ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par une meilleure coordination partenariale, dans une logique de parcours individualisé ; adapter l'offre d'insertion aux besoins des publics et des territoires ; renforcer l'offre d'insertion vers et dans l'emploi ; piloter et évaluer le Pacte territorial d'insertion. Chacune de ces grandes orientations se décline en actions précises, ce qui permettra de les mesurer sur les trois années.

Chaque action implique les différents partenaires. Nous réaffirmons l'objectif du dispositif d'insertion, qui est de conduire le maximum de bénéficiaires du RSA vers l'emploi, sachant qu'il y a une dimension sociale très forte dans ce dispositif. Nous essayons donc de lever les freins à l'emploi, par des contacts avec les employeurs, un travail sur l'ensemble du territoire; Autre élément nouveau, nous voulons faire du bénéficiaire du RSA un acteur de sa propre insertion, et non seulement un administré auquel on offre une prestation et qui la reçoit de façon passive. Il va de soi que cette démarche dépend des compétences de la personne à laquelle on donne des informations, qu'on interroge sur ses lacunes, et à qui on demande de participer à l'évaluation du dispositif. Ainsi, nous organisons de nombreuses réunions avec les employeurs, comme celle qui a eu lieu avec la SNCF à Chanteloup. Parfois l'assistance est nombreuse, parfois clairsemée. On peut alors réagir d'abord en pensant à la contrainte. Mais en discutant avec les bénéficiaires, on comprend aussi que ces réunions peuvent manquer d'intérêt pour eux dans leur parcours : leur perspective d'accéder à l'emploi sera presque nulle. Nous voulons donc à la fois que les bénéficiaires soient obligés de venir mais aussi qu'ils aient la certitude de tirer de leur démarche quelque chose de positif.

Enfin, dans ce pacte, nous allons développer beaucoup plus l'évaluation des résultats sous toutes leurs formes : nombre d'emploi, mais aussi délais entre le moment où l'on reçoit le RSA et où le premier rendez-vous du parcours a lieu. Cette évaluation sera partagée avec la CAF et Pôleemploi. Le comité de pilotage se réunira deux fois par an et un comité opérationnel se réunira plus fréquemment pour tirer des conclusions d'objectifs concrets fixés ensemble. Bien entendu, en tant que de besoin, d'autres partenaires comme des CCAS et des associations pourront y participer. Mieux valait cependant ne pas faire une grand-messe – mais j'ai trop de respect pour la messe pour faire un tel parallèle. En tout cas, pour que les réunions soient le plus utiles possible, il faut faire appel à ceux qui sont vraiment dans le quotidien. Pour l'ensemble de ce travail, nous avons eu une relation remarquable avec les responsables de la CAF et de Pôleemploi.

L'enjeu est considérable. Plus la situation économique se dégrade, plus l'insertion est compliquée. Selon le directeur de Pôleemploi, en novembre, les offres d'emploi ont diminué de 40 % sur un mois. Quand les emplois offerts à l'ensemble des demandeurs diminuent presque de moitié, imaginez la situation pour les emplois d'insertion. Il faut donc vraiment nous mobiliser sur un travail collectif.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je tenais vraiment à ce que ce soit Pierre Fond, fort de son expérience de terrain, qui présente ce pacte important. Puisque nous avons voté le budget, je rappelle aussi ce que le RSA représente sur le plan financier. Chaque fois qu'un bénéficiaire du RSA retrouve un emploi, outre ce que cela représente pour lui et sa famille, c'est une charge en moins pour le Département. Et pour ce faire, le partenariat est essentiel.

Sans doute serait-il intéressant d'avoir en milieu d'année un rapport d'étape sur les évolutions, même si on devine que la conjoncture ne s'améliorera pas.

M. FOND – Oui, d'autant que début janvier nous allons mettre en place le dispositif de mesure de l'activité et des délais. On pourra donc faire un bilan d'étape. Je ne vous cache pas que, dans la foulée, j'aimerais revoir le PDI. On se demande parfois si telle ou telle mesure est efficace. On

devrait pouvoir le muscler sur certaines actions en tirant bénéfice de l'expérience que nous avons sur plusieurs années de fonctionnement.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat social de territoire de Mantes-la-Jolie

M. VIGNIER, *rapporteur* – Nous avons approuvé les nouvelles modalités des contrats sociaux de territoire, outils de contractualisation proposés à l'ensemble des communes pour constituer les 9 projets de territoires, afin d'harmoniser la pratique.

Pour le contrat social de territoire de Mantes-La-Jolie de 2013 à 2015, pour cette année, l'axe prioritaire défini est l'insertion des jeunes. Les actions prévues sont les suivantes : prise en charge des jeunes en situation d'exclusion scolaire ; expériences Premier Emploi ; le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes ; renforcer le lien social ; bourse « Mantes + étudiants » ; les opportunités de retour à l'emploi ; actions d'insertion pour les 16-25 ans par le biais de la culture ; accueil et sécurisation des élèves du premier degré.

Le coût global du contrat de Mantes-la-Jolie pour l'année s'élève à 1 873 206 euros. Le montant de la participation du Département au titre du contrat pour l'année 2012 est de 741 965 euros, soit 40% du coût des actions.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Remise de dettes envers l'aide sociale

MME AUBERT, *rapporteur* – Il vous est proposé de refuser des demandes de remises gracieuses sollicitées par divers bénéficiaires de prestations pour personnes âgées et handicapées pour un montant total de 22 277,43 euros. Ces personnes ont touché de l'argent indument pour l'ACTP, la PCH ou l'APA dans des cas précis : décès, entrée en établissement, sortie du territoire français.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme avec deux abstentions de vote.

M. LE PRESIDENT – C'est une excellente délibération.

M. VIGNIER – On peut refuser tous les dossiers par principe. Mais certains dossiers coûtent plus cher en recouvrement que ce qu'ils rapporteront. Dans un autre secteur de l'action sociale, on ne présente de refus qu'après avoir revu le dossier pour savoir si on est en mesure de récupérer l'argent. Le refus systématique ne me semble pas une bonne mesure. Il faut revoir les dossiers et poursuivre si la somme est suffisante et les conditions propices au recouvrement. Quand la situation des familles rend cela impossible, ou que le coût de la tentative de recouvrement sera supérieur à la somme à recouvrer, il faut abandonner.

M. LE PRESIDENT – J'imagine qu'on n'engage pas une action pour de petites sommes.

M. FOURNIER – Pas forcément. Mais il arrive que la situation des héritiers soit telle que ce n'est pas la peine de poursuivre. La commission a essayé de trouver les dossiers sur lesquels une récupération serait possible.

M. LE PRESIDENT – J’observe que les sommes varient de 6 489 euros à 209 euros. C’est un écart considérable.

M. FOURNIER – Cela dépend de différentes directions, pas seulement de la prise en charge de l’autonomie. Il faut essayer d’assurer la coordination au moins avec deux directeurs.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Accueil de jour pour adultes handicapés à Rambouillet

M. LEVEL, *rapporteur* – L’avenant proposé a pour objet de proroger jusqu’au 31 décembre 2013 le contrat d’objectifs et de moyens signé en 2007 entre le Conseil Général et l’Association Confiance-Pierre Boulenger, pour le fonctionnement du centre d’accueil de jour pour adultes handicapés « La Cascade ». La prise en charge de ce type de structures innovantes correspond aux orientations du schéma troisième génération d’organisation sociale et médico-sociale du Département.

Le centre d’accueil de jour La Cascade est ouvert aux adultes handicapés mentaux âgés de plus de 18 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne. Les places sont réservées prioritairement aux ressortissants des Yvelines. Cette structure est un lieu d’accueil et d’écoute, géré par une petite équipe, à partir d’une formule souple à temps partiel basée sur l’animation et la vie sociale. Il a un taux d’occupation en constante augmentation depuis son ouverture. Il est ouvert 220 jours par an, soit 5 jours par semaine pour un encadrement de 8 ETP. Il a accueilli 32 personnes en 2011. Au titre de l’année 2012, la dotation retenue est de 447 539 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Association « Maternité en Yvelines et périnatalité active »

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Il vous est demandé d’autoriser le renouvellement pour les années 2013 à 2016 du contrat d’objectifs et de moyens signé le 19 novembre 2009 entre le Département et l’association « Maternité en Yvelines et Périnatalité Active » concernant la conduite d’actions de promotion de la santé dans le domaine de la périnatalité. Composée de professionnels du privé et du public, elle a une action exemplaire dans notre département, dans différents pôles comme Poissy – elle est hébergée au centre hospitalier qui a un service de pointe de gynécologie-obstétrique – et Versailles. L’actualité qui fait qu’en janvier il sera question d’une certaine loi sur le mariage qui concernera les enfants ne peut que nous conduire à renforcer notre aide à cette association. Elle agit en effet comme un observatoire du monde de l’enfant et de phénomènes de société dont la connaissance nous est utile puisque notre mission est la protection de l’enfant. Elle permet aussi un suivi grâce notamment à la PMI. Notre subvention serait de 80 000 euros pour les trois ans.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. VIGNIER – Je ne reconnais pas vraiment la délibération, dans laquelle il ne s’agit pas de problèmes sociétaux. C’est un réseau qui fait la statistique des problèmes autour de la naissance et de la périnatalité. C’est tout.

M. BRILLAULT – J’ai certes un peu personnalisé la délibération, mais je ne suis pas d’accord. Si la loi évolue et qu’on a des phénomènes de PMA et des mères porteuses, ce sont bien des femmes enceintes.

M. VIGNIER – Ce n’est pas le débat.

M. BRILLAULT – Ça va l’être.

M. VIGNIER – Cela m’amuse un peu quand j’entends ce que déclare un prix Nobel japonais de médecine : on va pouvoir faire des enfants biologiques à partir de deux pères ou de deux mères dans les 15 ou 20 ans. Pour l’instant on ne peut faire que des filles. Mais la recherche avance. Ensuite, on est dans le domaine de l’éthique. Cela n’est pas le sujet d’aujourd’hui.

M. LE PRESIDENT – Au moins, reconnaissez-vous l’un et l’autre la valeur de cette association ?

M. VIGNIER – Oui, car en travaillant en maternité à Mantes, je vois ce qui s’y fait. Leur action permet d’avoir des chiffres sur la périnatalité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Remise de dettes envers l’aide sociale à l’enfance

MME MARY, *rapporteur* – Lors d’un placement d’un jeune confié à l’Aide sociale à l’enfance, une participation aux frais d’entretien peut être demandée aux parents. Certains se trouvant finalement dans l’impossibilité de régler tout ou partie de leurs dettes et après enquête, il peut être proposé une remise gracieuse de ces créances. C’est le cas ici pour un montant de 7 391 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Centres sociaux des Yvelines

M. FOURNIER, *rapporteur* – Dans le cadre de la convention d’objectifs d’accompagnement des centres sociaux des Yvelines, il vous est demandé d’approuver un avenant pour proroger la durée du contrat avec la Fédération des centres sociaux d’une année supplémentaire, soit jusqu’au 31 décembre 2013. Normalement nous aurions dû signer un nouveau contrat de trois ans mais, pour des raisons internes à la CAF, cela n’a pas été possible.

La commission Emploi, affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Subventions au titre de la recherche-développement

M. GOURDON, *rapporteur* – Il nous est proposé de participer au financement de 6 projets de R&D dans le cadre du 14^{ème} appel à projets des pôles de compétitivité. Les autres financeurs sont l’Etat, Oseo, la Région les communautés d’agglomération. Pour les Yvelines, le financement total de l’Etat

est de 2 294 000 euros, du Conseil régional 227 411 euros. Le Département apporterait 1663 106 euros, soit 37 % de l'apport public.

Les trois pôles de compétitivité concernés sont Systematic, Mov'eo et ASTech. Sur les sept entreprises yvelinoises, il y a deux grands groupes, Bertin technologie et Valéo, quatre PME, Digital Product Simulation, Oppida, Controlsys et Axtrid et un laboratoire, celui de l'université de Versailles-Saint-Quentin. Les grands groupes sont subventionnés à 25 %, les PME à 45 % et le laboratoire à 40 %. Une convention d'application sera signée avec chaque bénéficiaire. Elle demande aux entreprises de mettre en œuvre dans les Yvelines le programme de recherche subventionné, de maintenir l'activité de la société dans le Département et de mettre en œuvre, en partenariat avec le Conseil général, une action envers les publics d'insertion, notamment les bénéficiaires du RSA.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous avons introduit, en contrepartie, cette nouvelle demande d'agir pour l'insertion. C'est une belle illustration de ce que nous devons continuer à faire – si tant est que nous en avons les moyens.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Réseau de stations météorologiques

M. JOUY, *rapporteur* – La chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France souhaite mettre en place un réseau de stations météorologiques sur le territoire yvelinois, afin de proposer aux agriculteurs de meilleures informations sur la météo leur permettant de faire des économies de produits phytosanitaires et d'eau. Les conditions climatiques influent beaucoup sur l'efficacité des produits, selon les moments de la journée.

Considérant l'intérêt de ce projet d'aide à la décision, nommé PRECIMETEO, pour la protection de l'environnement, il est proposé que le Département apporte une aide de 35 205 euros à la chambre d'agriculture, soit 80 % des dépenses d'investissement éligibles.

Actuellement, la densité de stations météorologiques dans les Yvelines ne permet pas d'avoir ces informations pertinentes à l'échelle de l'exploitation ni même à l'échelle de l'arrondissement. Le nouveau réseau compterait 10 stations, dont quatre dans les Yvelines.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plan haut débit

M. OLIVE, *rapporteur* – Le 20 novembre 2009, le Conseil général a choisi la société Eiffage qui a créé une société ad hoc pour devenir délégataire du service public relatif à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'infrastructures de télécommunications à haut débit phase 2. Le 3 décembre 2009, le Conseil général des Yvelines et la société délégataire ont signé un contrat de concession d'une durée de 20 ans. Le délégataire disposait alors de deux ans pour construire le réseau. Le mois précédant la date de la réception du réseau prévu pour janvier 2012, le délégataire a informé le Conseil général que plusieurs ouvrages prévus au contrat n'avaient pas pu être réalisés. Ainsi, à la suite de la procédure de réception, le Conseil général a déclaré la non-conformité du réseau construit dans le procès-verbal de recette, empêchant de facto que la recette générale puisse être prononcée

dans les conditions et les délais prévus au contrat.

Ce sont environ 30 kilomètres de réseau qui n'ont pas été réalisés.

En conséquence et afin de protéger les intérêts du Département, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre la procédure visant à prononcer la déchéance de cette délégation au titre de l'article 39.2 alinéa 3 du contrat de concession qui stipule cette possibilité lorsque « au terme du délai de réalisation prévu à l'article 4 », délai dépassé depuis de longs mois, « la recette ne peut être prononcée selon la procédure décrite à l'article 15.2 ».

Les conséquences financières de cette résiliation sont liées à la valeur des investissements réalisés par le délégataire. De leur valeur nette comptable seront déduites notamment les subventions versées au délégataire, soit 17,4 millions d'euros. Au budget primitif 2013 est inscrite une somme de 8,3 millions d'euros correspondant à la valeur minimale résiduelle du réseau qui servira de base de discussion avec le délégataire, étant entendu qu'une expertise exhaustive est en cours. Le projet définitif de sortie fera l'objet d'une nouvelle présentation en séance.

Par ailleurs, la date de prise d'effet de la résiliation devra permettre d'assurer la continuité du service sur le réseau, les services du Département travaillant à construire les solutions valorisant les investissements réalisés.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. GOURDON – Il paraît paradoxal de réserver 8 millions d'euros sur un contrat pour une entreprise qui n'a pas rempli ses obligations. Même si c'est une provision, c'est difficile à expliquer.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est en effet qu'une provision. Nous sommes en pleine négociation et il y aura un contentieux, donc arbitrage si l'on ne parvient pas à un accord.

M. SYLVESTRE – Nous souhaitons effectivement avoir des précisions sur la façon dont la somme de 8,3 millions a été calculée dans le cadre de cette rupture de contrat. On constate une nouvelle fois que les sociétés comme Eiffage ont pris la meilleure part du gâteau, mais quand il s'agit de desservir Le Tartre-Gaudran ou Le Tertre-Saint-Denis, c'est moins rentable.

M. LE PRESIDENT – Exactement, c'est la situation à laquelle nous sommes confrontés. Eiffage, entreprise de travaux publics et de génie civil, est moins intéressée par le reste, mais a quand même pris ce contrat. Il y a plusieurs mois que nous connaissons des difficultés. La tranche 2 consiste à apporter le très haut débit à toutes les zones d'activité et, dans ces zones, à câbler les entreprises. J'en suis venu à vous soumettre cette délibération pour faire pression sur le groupe Eiffage et aller ensuite jusqu'au contentieux car l'écart est considérable entre la prestation fournie, que nous allons leur racheter, et ce qu'ils auraient dû réaliser. Il y a aussi des pénalités. Les négociations sont menées par Marie-Christine Servant, directeur de la mission numérique, face à un groupe important et très conseillé.

Nous voulons d'une part protéger au mieux l'intérêt financier du Département, d'autre part éviter le retard dans la couverture en très haut débit. J'ai pris l'engagement que tout notre territoire serait couvert en 2020 et je ne voudrais pas que la phase 2 échoue. J'ai donc pris les devants pour négocier et il s'avère que le groupe n'a qu'une envie, c'est de se retirer du contrat, car s'il était très bénéficiaire dans la première partie, il l'est beaucoup moins dans la seconde. C'est pourquoi ils n'avançaient pas.

Le vote de cette délibération nous donnera un argument de négociation supplémentaire. Je vous tiendrai au courant, car j'ai ce dossier très à cœur.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. OLIVE – La première réunion de la commission départementale d'aménagement numérique aura lieu le jeudi 17 janvier. Les administrés peuvent transmettre des informations.

M. LE PRESIDENT – Nous allons également écrire à tous les présidents d'intercommunalité pour les informer de nos problèmes avec Eiffage.

Cession de propriété à Sartrouville

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser la cession à l'amiable de lots de copropriété situés à Sartrouville ne présentant plus d'intérêt suite à une modification de tracé routier. Pour un prix estimé à 180 000 euros, la meilleure proposition est de 140 000 euros, avec des travaux de 101 000 euros.

M. LE PRESIDENT – Le prix est inférieur à l'estimation car ce bâtiment est resté inoccupé et s'est dégradé. Si nous attendons, la valeur baissera encore plus.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Travaux dans l'hôtel du Département

M. SAINT-AMAUX, suppléant, M. MALLE, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser une augmentation de 89 000 euros TTC de la dépense autorisée pour l'opération de travaux de modification de l'ascenseur et restructuration des bureaux et sanitaires attenants du bâtiment d'honneur aile A de l'Hôtel du Département à Versailles.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il faut faire vite car pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous ne sommes vraiment pas aux normes.

M. SAINT-AMAUX – Il va bien falloir changer la loi, car 80 % des bâtiments du service public en France ne sont pas aux normes. Or, la loi fixe comme délai le 31 décembre 2015.

M. LE PRESIDENT – Et avec quel argent ?

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Renforcement des routes départementales

M. TAUTOU, suppléant M. TETART, *rapporteur* – Pour faire bref, il vous est demandé d'approuver les propositions pour le programme de renforcements de chaussées 2013 pour un montant de 11 050 000 euros ainsi que le renforcement des ouvrages d'art pour 1 025 000 euros ; d'approuver aussi une liste d'opérations de renforcement envisageables au cours des années 2014, 2015 et 2016, étant entendu qu'elles ne seront retenues qu'après délibération de votre assemblée lors des prochaines années.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Voilà en quelques minutes 12 000 000 d'euros engagés ! Peut-être en viendra-t-on à mieux répartir dans le temps les travaux sur la voirie départementale.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession de locaux à Conflans-Sainte-Honorine

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Puisqu'il n'y a que moi qui fait rentrer de l'argent, voici une autre vente ! (*Rires*)

M. LE PRESIDENT – En vendant les bijoux de famille !

M. SAINT-AMAUX – 38 mètres carrés à Conflans-Sainte-Honorine, pour 11 000 euros, c'est modeste. Ce n'est pas avec cela que nous allons boucler le budget.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est au moins une bonne œuvre.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accord transactionnel avec un fournisseur

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser la signature d'un protocole d'accord transactionnel négocié avec la société Grenke Location, titulaire de contrats de location de matériels de photocopie, en vue de l'indemniser suite à des loyers impayés, à la résiliation des contrats et à la perte d'un des matériels, en contrepartie du désistement d'instance. Le montant est de 9 787 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accord transactionnel avec le Chesnay

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Département est propriétaire de locaux à usage de centre de protection maternelle et infantile situés sur la commune du Chesnay. Depuis 2003, date de l'achat, nous n'avons pas payé les charges d'eau et d'électricité. (*Exclamations*) Nous allons procéder à une régularisation.

M. LE PRESIDENT – Il n'y a pas de pénalité ?

M. DE LA FAIRE – Non, le maire a été aimable.

M. BRILLAULT – Je remercie Madame la directrice générale car il a fallu reprendre le dossier depuis le début.

M. DE LA FAIRE – La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Collège Rameau à Versailles

M. RAYNAL, *rapporteur* – Les collègues qui ont eu l’amabilité de rester pour m’entendre exposer la dernière délibération pourront prendre connaissance des dernières péripéties en ce qui concerne le collège Rameau à Versailles, cher à notre président, cher aussi pour les finances du Département ! Il vous est aujourd’hui proposé d’adopter la réévaluation du coût de l’opération de travaux de reconstruction des bâtiments de l’externat et des logements à hauteur de 613 000 euros portant le coût total à 16 578 000 euros TTC. Je rappelle que nous avons eu un problème d’amiante lors de la démolition, ce qui prouve que le cabinet d’études qui avait fait les premières constatations n’avait pas vraiment travaillé à fond. On en a découvert beaucoup plus ensuite. Puis la défaillance d’une entreprise a causé dix mois de retard et ainsi de suite. Mais ce sera un collège magnifique. 90 % du chantier sont achevés, les anciens bâtiments sont démontés et la rentrée s’est faite dans les nouveaux.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je le dis, même s’il est dans mon canton, avec ses trois hectares, c’est le plus beau collège des Yvelines. J’attends le printemps pour la remise en état des espaces verts. Désormais le collège a un accès direct aux équipements sportifs et à la piscine de Montbauron. J’appelle l’attention des maires : dans beaucoup de dossiers, on découvre de l’amiante après-coup, d’où un surcoût.

M. RAYNAL – C’est lors des premières investigations qu’il faut être très précautionneux.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

La séance est levée à 14 heures.

Prochaine séance : vendredi 15 février 2013 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 10 octobre 2012 et le 16 décembre 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique : A02 Equipements des communes

Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-635	Fourniture et Pose de présentoirs en polyméthacrylate de méthyle	13 000,00
	somme :	13 000,00 €

Politique : A04 Environnement

Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-387-00	Etude d'opportunité économique préalable à la mise en oeuvre marché aux poissons	49 755,02
2012-321-00	Prélèvements et analyses d'eaux et de boues - Lot 1	52 000,00
2012-322-00	Prélèvements et analyses d'eaux et de boues - Lot 2	120 000,00
		221 755,02 €

Politique : A06 Attractivité économique

Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-661-00	Expertise AAP éco construction	8 600,00
		8 600,00 €

Politique : A08 Promotion et rayonnement

Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-528-00	Organisation logistique et relations presse au Salon international de l'automobile à Genève - Lot 2	23 411,00
2012-412-00	Rencontres cyclables 2013 Restauration 2me jour des rencontres cyclables	20 000,00
2012-411-00	Rencontres cyclables 2013 1er jour des rencontres cyclables 2013	50 000,00
2012-678-00	Assises Coopération Décentralisée	6 266,87
2012-653-00	Fourniture et livraison d'objets et d'accessoires promotionnels	20 000,00
		119 677,87 €

Politique : B01 Proximité aux Yvelinois

Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-449-00	VERSAILLES - 3 et 5 bis rue Pasteur - Déconstruction - Coordination sécurité protection de la santé	1 187,50
2012-493-00	Fourniture de graines, jeunes plants, boutures et/ou micro bottes	16 000,00
2012-626-00	Fourniture de kits de mesure eco-conduite sur véhicules	6 623,00
2012-627-00	Acquisition d'un groupe électrogène 100kva sur remorque	23 400,00
	somme :	47 210,50 €

Politique : C03 Formation des jeunes		
Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2011-1234-00	Lot n°1 -Mission de contrôle technique au Collège la Coudre à Montigny le Bretonneux	1 110,00
2011-1235-00	Lot n° 2 - CSPS - Collège La Coudre à Montigny le Bretonneux	806,25
2011-655-00	Maitrise d'oeuvre /Réfection de l'étanchéité / Trappes / Collège Gustave Courbet	23 000,00
2012-270-00	ELANCOURT - Clg La Clef Saint Pierre - Réfection des cheminements extérieurs - CSPS	2 960,00
2012-326-00	MARLY LE ROI - Collège Louis Lumière - Diagnostic façade	20 010,00
2012-443-00	MONTIGNY LE BRETONNEUX - Collège La Coudre - Relance Mission M.OEUVRE	3 600,00
2012-203-00	ECQUEVILLY - Collège Léonard de Vinci - Lot 4 Menuiseries intérieures - Relance	28 775,10
2012-329-00	TRIEL SUR SEINE - Collège les Châtelines	13 146,00
2012-440-00	Versailles/clg JP Rameau/restruc partielle 1/2 pension et accessibilité 1/2 pension et gymnase/CT	4 743,00
2012-441-00	Versailles/clg JP Rameau/restruc partielle 1/2 pension et accessibilité 1/2 pension et gymnase/SPS	2 484,00
2011-1149-00	Collège Galilée à Limay - Etudes des fissures pour tx de remplacement des châssis et occultations	9 950,00
	somme :	110 584,35 €

<i>Politique : C05 Culture et patrimoine</i>		
Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-540-00	concerts Gourmandises les 21/22 oct 2012	8 218,00
2012-544-00	achat de téléchargements	3 999,00
2012-554-00	Etude opérationnelle préalable à la sauvegarde de deux fonds de documents scellés	9 430,00
2012-556-00	Présentation de 2 concerts les 12 et 26 octobre 2012 dans le cadre GM	11 962,00
<i>Politique : C05 Culture et patrimoine</i>		
2012-596-00	concert du 13 octobre 2012 Gourmandises Musicales	5 500,00
2012-616-00	Présentation du concert du Choeur Arsys Bourgogne le 19/10/2012 Gourmandises Musicales	57 629,72
2012-400-00	Restauration et soclage de la statue Vierge de Pitié à l'église Saint-Illiers de Bazemont	15 160,00
2012-559-00	Acquisition d'un GPS/GNSS haute précision	46 875,00
	somme :	158 773,72 €

<i>Politique : D01 Compétences humaines</i>		
Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-314-00	DTAS - ANALYSE DE LA PRATIQUE DE LA MISSION ENFANCE	180 000,00
2012-683-00	Assistance au recrutement du directeur des Systèmes d'Information	15 000,00
	somme :	195 000,00 €
<i>Politique : D03 Moyens de fonctionnement</i>		
Numéro marché	Objet du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-415-00	Marché à bons de commande de prestation de blanchisserie pour les services du Département	80 000,00
2012-636-00	Conseil en stratégie de Communication	168 000,00
2012-448-00	Complément de mobilier	8 849,00
2012-494-00	Fourniture de bulbes et/ou tubercules	16 000,00
	somme :	272 849,00 €

SOMMAIRE

Communications de M. le Président du Conseil général	1
Adoption d'un compte rendu analytique	1
Représentation du Conseil général dans des organismes extérieurs	2
Marchés à procédure adaptée	2
Projet de budget primitif de l'exercice 2013	2
Création du CDOR Plus	20
Convention avec le SDIS	26
Partenariat avec le CRDP pour développer les tablettes numériques	26
Pôle universitaire technologique du Mantois.....	28
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – Exercice 2012	28
Garantie d'emprunt à l'Immobilière 3 F pour une opération à Issou.....	28
Garantie d'emprunt pour une construction-réhabilitation à Mantes-la-Jolie`	29
Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation.....	29
Vacations du personnel	29
Indemnité au payeur départemental.....	30
Subvention à l'UDAC 78	30
Admission de créances en non-valeur	30
Comité des œuvres sociales des personnels de la Préfecture et du département des Yvelines	30
Contrats eau.....	31
Contrats départementaux	31
Contrats ruraux.....	32
Bonification des taux de subvention des contrats départementaux	32
Centre dramatique national de Sartrouville	33
Parcours éducatifs au château de Versailles	34
Convention avec le comité olympique départemental	35
Sociétés historiques et archéologiques des Yvelines	35
Coopération internationale	35
Pacte territorial d'insertion.....	35
Contrat social de territoire de Mantes-la-Jolie.....	37
Remise de dettes envers l'aide sociale	37
Accueil de jour pour adultes handicapés à Rambouillet	38
Association « Maternité en Yvelines et périnatalité active »	38
Remise de dettes envers l'aide sociale à l'enfance	39
Centres sociaux des Yvelines	39
Subventions au titre de la recherche-développement.....	39
Réseau de stations météorologiques	40
Plan haut débit.....	40
Cession de propriété à Sartrouville.....	42
Travaux dans l'hôtel du Département	42
Renforcement des routes départementales.....	42
Cession de locaux à Conflans-Sainte-Honorine	43
Accord transactionnel avec un fournisseur.....	43
Accord transactionnel avec le Chesnay	43
Collège Rameau à Versailles.....	44
Communication des marchés notifiés entre le 10 octobre 2012 et le 16 décembre 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	45

